



RAPPORT d'activité 2021

ÉDITO

Marc Fleuret,

Président du Conseil départemental de l'Indre

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'activité 2021 du Conseil départemental de l'Indre. Une année importante au cours de laquelle l'assemblée départementale a été renouvelée. Je partage donc cet éditto avec mon prédécesseur, Serge Descout, puisque l'un et l'autre avons exercé notre fonction durant six mois cette même année.

Les pages qui suivent illustrent l'ensemble de l'activité de notre collectivité, en relation avec les forces vives du département, les communes et leurs groupements, les administrations, les entreprises et les associations.

Elles témoignent aussi du dynamisme du Département et du rôle prépondérant qu'il joue tant en matière de solidarités humaines que de développement du territoire, affirmant ainsi toute l'importance de la proximité et de la confiance dans les relations entre notre collectivité et les habitants de l'Indre.

La réussite de nos missions, nous la devons aussi à l'ensemble du personnel du Conseil départemental de l'Indre qui effectue son travail au quotidien avec compétence et sens du service public, au plus proche des Indriens.

Tout au long de l'année 2021, nous avons poursuivi et renforcé des mesures fortes et essentielles, en faveur de l'accompagnement des personnes les plus fragiles, du soutien sans faille aux communes et aux associations, de la modernisation et de l'attractivité de l'Indre.

Plus que jamais, le Département est la collectivité qui, proche de ses communes et de ses habitants, est au service d'un territoire.

La proximité, l'efficacité et l'ambition forment la ligne de conduite qui guide nos actions.

Je souhaite que ce rapport d'activité, qui rappelle tout ce que nous avons vécu ensemble dans l'année écoulée, vous donne aussi l'envie, avec nous, de continuer à servir l'Indre.

SOMMAIRE

PORTRAIT DU DÉPARTEMENT

Organigramme du Département de l'Indre	6
Les temps forts 2021	10
L'Indre un territoire attractif	16
Le Conseil départemental en 2021	18

FAIRE VIVRE LES SOLIDARITÉS

Bien vieillir dans l'Indre	24
L'Accueil Familial et les Maisons d'Accueil Familial	28
La prise en charge départementale des situations de handicap	30
La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	32
Le maintien d'une médecine de proximité	34
L'enfance et la famille	37
Accompagner les personnes en difficulté dans leur parcours d'insertion	40

DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

L'éducation	46
Le déploiement du numérique	48
L'Aménagement et l'entretien du réseau routier départemental	49
Le soutien aux communes	50
Eau : sécuriser la ressource et améliorer la qualité	52
Protection et environnement	53
Le tourisme : attractivité et économie	54

S'ÉPANOUIR DANS L'INDRE

Une politique sportive dynamique	58
Une politique culturelle forte dans un contexte sanitaire toujours difficile	60
Lire, écouter, voir... avec la BDI	62
Les Archives Départementales de l'Indre en 2021	64

PROTÉGER LES BIENS ET LES PERSONNES

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre	70
2021 : une année de rajeunissement des effectifs et de développement de l'offre d'analyses en biologie moléculaire	74

UNE COLLECTIVITÉ DE PROXIMITÉ

Rapport financier 2021	78
Un service public, des relations humaines	86
Les ressources numériques	90
La communication : informer, valoriser, accompagner	92

**Le Président
du Conseil départemental**
Marc FLEURET

**Le Cabinet
du Président**

Delphine RAYMOND

**Le secrétariat
des Élus**

**La Direction de
la Communication**

Maxime ARNULF

**La Direction générale
des Services**

Pierre JEANNIN

**La Direction des
Affaires Financières
et Budgétaires**

Fabienne GUIBERT

**La Direction
des Relations
Humaines**

Martine CIMETIÈRE

**La Direction
des Systèmes
d'Information**

Christophe DESFORGES

**Le Service
Juridique**

Jean-Luc FREYDIER

**Le Secrétariat
des Assemblées**

Nadia ARRIVÉ

**Le Service
Intérieur**

Jean-Claude NEVEU

**Service
du courrier**

**La Direction des Archives
Départementales
et du Patrimoine
Historique**

Lucie DORSY

**Le Laboratoire
Départemental
d'Analyses**

José DELAVAL

**La Direction
du Sport,
de l'Animation
et de la Jeunesse**

Yann MONY

**La Bibliothèque
Départementale
de l'Indre**

Stéphane CHALUMEAU

**La Direction de
la Culture,
du Tourisme et
du Patrimoine**

Stéphane CHALUMEAU

La Direction générale
Adjointe des Routes,
des Territoires du Patrimoine
et de l'Éducation

Christophe COURTEMANCHE

La Direction
des Bâtiments

Christian ARBERET

La Direction
de l'Éducation
et des transports

Christophe COURTEMANCHE

La Direction de
l'Aménagement du
Territoire de l'Environ-
nement et de la Ruralité

Boris DUSAUSSOY

La Direction
des Routes

Christophe COURTEMANCHE

Le Service des Marchés
et de la Gestion
du Patrimoine

Raphaël VIGNERON

Les Unités
Territoriales

Le Service de
la Gestion et des
Affaires Générales

Le Bureau de l'Entretien
et de l'Exploitation
de la Route

Gilles JAMET

Le Bureau des
Études et des
Travaux Routiers

Christophe SADOIS

Le Service
Matériels
et Travaux

Francis DEMENOIS

La Direction générale
Adjointe de la Prévention
et Développement Social

Françoise LE MONNIER de GOUVILLE

CLIC : Centre Local
d'Information
et de Coordination

PODI : Pôle observatoire
documentation
informatique

Les Circonscriptions
d'Action Sociale

Conseil Médical
et Prévention
Médicale

Dr Corinne GOUGUET-BALLÈRE

Le Service de
l'Administration
générale

Hervé CHAMPAGNE

Le Service Action
Sociale et
Développement Local

Marine ROUSSELLE

Le Service
Aide et Action
Sociale

Mélanie FAUCHET

Le Service
d'Aide Sociale
à l'Enfance

Sylvie CHOVANÈK

Le Service
Environnement
et Insertion

Jérôme BOUZEAU

Le Service
Protection Maternelle
et Infantile

Dominique ZILLIOX

Le Service de la
Tarification et de
la Programmation

Luc D'OLIVEIRA

PORTRAIT DU DÉPARTEMENT





LES TEMPS FORTS 2021



JANVIER

12 : Présentation à la presse d'un nouvel Espace Numérique de Travail pour les collégiens

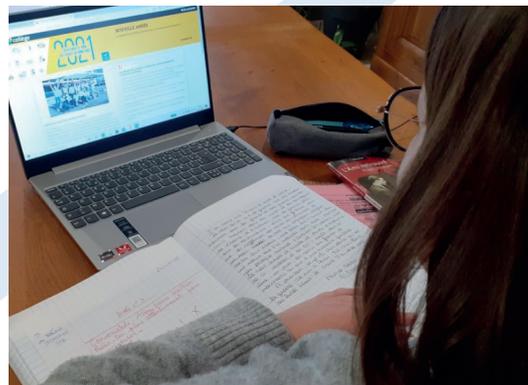
« mon e-collège »

14 : Visite des travaux des **foyers pour adultes handicapés à La Châtre**

15 : Budget primitif 2021

26 : **Serge Descout interpelle** à nouveau la Ministre de la Transition Écologique par l'intermédiaire du Préfet de l'Indre au sujet de **l'implantation d'éoliennes dans le département** et plus précisément de la création d'un groupe de travail favorisant une nécessaire concertation

27 : Après-midi sport, à la Plaine Départementale des Sports avec sportifs et cyclistes, destiné à réaliser des prises de vues afin de promouvoir les animations autour du Tour de France

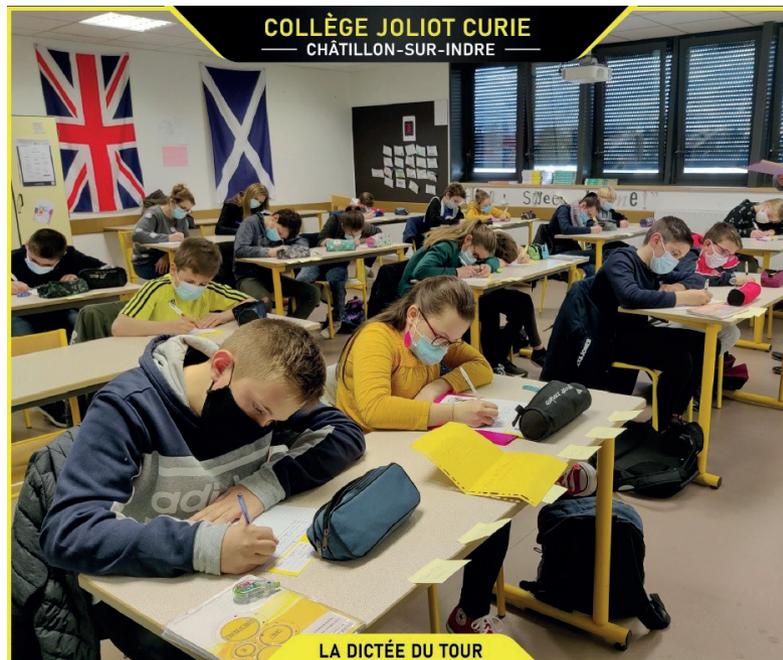


FÉVRIER

- 05** : Nouveaux espaces fitness à la Plaine Départementale des Sports
- 10** : Visite du projet d'aménagement autour du plan d'eau de Saint-Genou
- 16** : Rencontre avec les étudiants de l'Indre au Crous et distribution de gourdes et sacs réutilisables afin de limiter les déchets liés aux repas à emporter

MARS

- Du **08** au **28** mars : l'Indre s'affiche dans le métro à Paris
- 09** : Signature de la convention de partenariat avec Amaury Sport Organisation, en présence de Christian Prudhomme, concernant le passage du Tour de France 2021 dans l'Indre
- 10** : Présentation du site de l'État-Major du SDIS de l'Indre au nouveau Préfet de l'Indre Stéphane Bredin
- 19** : 2000 élèves de 6^e et 5^e, de 20 collèges du Département de l'Indre, ont participé à la **Dictée du Tour** de France
- 30** : 25 élus et agents du Département de l'Indre ont corrigé les 1 889 copies de la dictée du Tour de France



AVRIL

- 02** : Séance en visioconférence du Conseil départemental avec le vote des taux de la fiscalité départementale
- 12** : **Concours photo** sur Facebook en lien avec le passage du **Tour de France dans l'Indre**
- 16** : Point presse au Blanc afin d'annoncer le lancement de la **commercialisation de la fibre sur les communes du Blanc, Pouigny-Saint-Pierre et Bélâbre**



MAI

04 : Présentation du nouveau plan de relance touristique pour la saison 2021 avec l'A2i

12 : Signature de la charte d'engagement des collèges dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

25 : Signature de la première convention d'adhésion d'une commune de l'Indre aux «Petites Villes de demain» à Levroux

27 : Proclamation des résultats du **concours Indre Mon Pays** qui a réuni 932 élèves, 43 classes de 4^e des 16 collèges du territoire

29 et 30 : **Fête du Tour** à la Plaine Départementale des Sports

JUIN

17 : Après 8 mois de travaux, et dans le respect des délais, **le pont reliant les communes de Saint-Plantaire et Crozant (Creuse) est opérationnel**

20 et 27 : élections départementales

29 : **Lancement du site dédié à la circulation dans l'Indre : inforoute36.fr**



JUILLET

1^{er} : Session d'installation du Conseil départemental de l'Indre, Marc Fleuret est élu Président

1^{er} : Passage du **Tour de France** dans l'Indre et arrivée à Châteauroux

7 : Coup d'envoi à Vatan de la tournée estivale du **Tour de l'Indre des Sports** jusqu'au 30 juillet

10 : Inauguration du Centre aquatique **Balsan'éo** à Châteauroux

13 : Visite du chantier de la construction d'un **Foyer de Vie** à Saint-Gaultier



19 : Le Président du Réseau d'Initiative Publique de l'Indre Marc Fleuret a procédé à l'installation des membres du bureau et des commissions et présenté l'état d'avancement du chantier de la fibre sur le département

23 : L'assemblée départementale a voté son **Budget Supplémentaire 2021**

30 : Une dizaine de pompiers partent en renfort dans le Sud de la France. A cette occasion, le Président a remis au directeur du SDIS36 les clés de 4 nouveaux véhicules camions-citernes feux de forêts destinés aux centres d'Argenton-sur-Creuse, Le Blanc, Issoudun et Châteauroux



SEPTEMBRE

3 : Visites de rentrée dans les collèges

Rollinat d'Argenton-sur-Creuse, Joliot-Curie de Châtillon-sur-Indre et La Fayette à Châteauroux.

4 : Fête du sport à la Plaine Départementale des Sports

13 : Présentation du **PASS 3C**, le nouveau chéquier Culture et Loisirs pour tous les collégiens de l'Indre

17 : Des élèves de l'école élémentaire d'Éguzon et du collège Rosa Parks de Châteauroux ont visité le **Château Raoul** et la **résidence préfectorale** dans le cadre des **Journées Européennes du Patrimoine**



22 : Réunion de travail avec les associations d'aide à domicile de l'Indre

25 : Commission permanente délocalisée à la Réserve Zoologique de la Haute-Touche

25 : Inauguration des travaux de **rénovation de l'église** et **ouverture d'une salle multi activités** qui comporte un espace bibliothèque à **Vicq-Exempt**

27 : **Les collégiens invités** dans la tribune du Département pour le **match La Berrichonne - Sedan**

30 : Le Département, avec son site **36sorties.fr** était aux côtés des étudiants pour leur journée d'intégration **Happy Écocampus Day** dans le parc Balsan à Châteauroux

OCTOBRE

6 : **Les Bodin's** ont choisi le **Château Raoul** pour le lancement de leur film «Les Bodin's en Thaïlande»

19 : Signatures de convention d'aide à l'**installation de deux jeunes médecins** sur **Argenton-sur-Creuse** et **Tournon-Saint-Martin**



NOVEMBRE

3 : Inauguration du **terrain synthétique de Villedieu-sur-Indre**

15 : Séance plénière avec les derniers ajustements **budgétaires et orientations budgétaires 2022**

17 : Officialisation de l'adhésion du Département de l'Indre au réseau clunisien européen

18 : Cérémonie de **remise des diplômes à 8 assistants familiaux de l'Indre**

29 : Inauguration des **travaux du collège Les Ménigouttes au Blanc**

DÉCEMBRE

2 : Remise des récompenses aux lauréats du concours départemental des « **Villes, Villages, Maisons et Fermes fleuris** »

15 : **Mentions au Brevet et Bac 2021** : 1515 lauréats récompensés par le Département par le biais de virement et bons d'achat



L'INDRE UN TERRITOIRE ATTRACTIF

- 220 595 habitants en 2018 (source Insee 2021)
- 19,8 % des personnes sont âgées de moins de 20 ans (au 01/01/2020)
- 6 790,6 km² de superficie
- 36 habitants par km²
- 13 cantons, 4 arrondissements
- 241 communes, 14 communautés de communes + 1 communauté d'agglomération
- 4 982 km² de routes départementales
- 6 217 km² de voies communales
- 37 km de routes nationales
- 98 km d'autoroutes
- 153 km² de voies ferrées

CHIFFRES

8 sites ont accueilli
plus de **10 000 visiteurs :**

- 52 507** au **Parc de la Haute-Touche**
- 55 231** au **château de Valençay**
- 46 345** à la **Maison du Parc Naturel Régional de la Brenne**
- 20 005** à la **Maison de George Sand**
- 15 855** au **château d'Azay-le-Ferron**
- 19 980** à la **basilique de Neuvy-Saint-Sépulchre**
- 12 644** à la **Maison de la nature**
- 10 000** à l'**Église du Menoux**

/ Nature

- **27 sites naturels** sont labellisés « Espaces Naturels Sensibles ».
- **3500 km de cours d'eau.**
- **6000 étangs**, dont 3000 au cœur du Parc Naturel Régional de la Brenne, l'une des plus importantes zones humides continentales françaises. Reconnue au niveau international pour la richesse de sa faune et de sa flore, elle abrite plus de 150 espèces d'oiseaux.
- 1 réserve naturelle nationale (Chérine)
- **Le lac d'Éguzon 312 ha** de superficie le plus grand lac de la Région Centre-Val de Loire.
- **8254 km de chemins de randonnée** comprenant 7 GR & GR de Pays inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), sur 217 communes.

/ Tourisme

- **41 hôtels classés** «Tourisme» pour 2552 lits, 30 campings classés «Tourisme» pour 5428 lits, 449 gîtes et meublés, 76 chambres d'hôtes labellisées, 34 hébergements de groupes, 3 villages vacances, 15 hébergements insolites
- Hôtellerie : 324 843 nuitées
- Hôtellerie de Plein Air : 120 724 nuitées (mai à septembre)

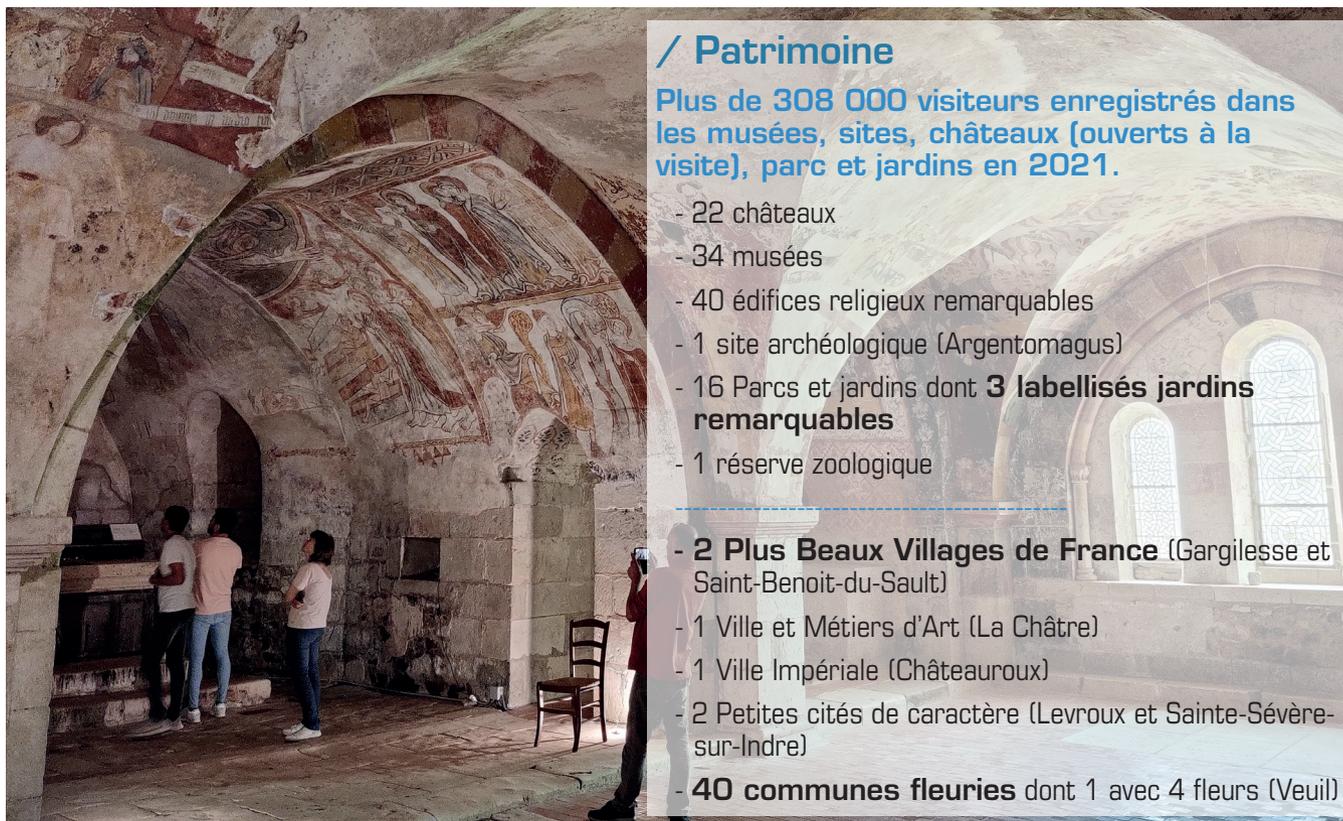
/ Gastronomie

- 9 entreprises du patrimoine vivant
- 35 producteurs fermiers Bienvenue à la Ferme
- **2 AOP fromages** (Poulligny-Saint-Pierre et Valençay)
- **2 vignobles AOP** (Reuilly et Valençay)
- 4 fermes auberges (Accueil Paysan et Bienvenue à la Ferme)
- **65 restaurants traditionnels** dont 1 étoilé Michelin et 11 répertoriés au Michelin, 6 sont Qualité tourisme, 2 labellisés Tourisme et Handicap et 1 Accueil Vélo
- 14 maîtres restaurateurs
- 7 Tables Gourmandes du Berry
- 1 cave labellisée Tourisme et Handicap

/ Culture et loisirs

400 structures dédiées aux équipements de loisirs.

- **7 bases de loisirs** et 2 bases de plein air
- 12 sites d'activités aériennes
- 2 sites de saut à l'élastique
- 1 circuit de Formule 3
- 2 circuits de karting
- **1 train touristique**
- 33 centres équestres
- **5 golfs** dont 2 18 trous
- 7 plans d'eau aménagés
- **15 sites de baignade** dont 1 labellisé Pavillon Bleu (Chambon à Éguzon)
- 2 piscines naturelles (Bélâbre et Éguzon)
- 55 étangs de pêche
- **24 parcours touristiques de pêche**
- 1 stade d'eau vive
- 2 stations de ski nautique
- 16 points de location de canoës-kayaks
- 2 terrains de paint-ball
- 2 structures parcours dans les arbres
- 2 bowlings
- 1 boulodrome
- 1 hippodrome
- 1 patinoire
- 7 sites d'escalade
- 2370 km d'itinéraires de Promenade et de Randonnée qualifiés soit 249 boucles
- 2 GR® (le GR® 46 et le GR® 654) et 5 GR® de pays soit 1080 km de sentiers balisés
- **850 km de petites routes** jalonnées pour le cyclotourisme
- 1210 km de réseaux VTT balisés FFCyclotourisme
- 2 circuits Vélo & Fromages (88 km)



/ Patrimoine

Plus de 308 000 visiteurs enregistrés dans les musées, sites, châteaux (ouverts à la visite), parc et jardins en 2021.

- 22 châteaux
- 34 musées
- 40 édifices religieux remarquables
- 1 site archéologique (Argentomagus)
- 16 Parcs et jardins dont **3 labellisés jardins remarquables**
- 1 réserve zoologique
- **2 Plus Beaux Villages de France** (Gargilesse et Saint-Benoit-du-Sault)
- 1 Ville et Métiers d'Art (La Châtre)
- 1 Ville Impériale (Châteauroux)
- 2 Petites cités de caractère (Levroux et Sainte-Sévère-sur-Indre)
- **40 communes fleuries** dont 1 avec 4 fleurs (Veuil)

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN 2021



Président
Marc FLEURET

Le Président du Conseil départemental

Le Conseil départemental élit, en son sein, son Président. Responsable de l'Exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil départemental et les décisions de la Commission Permanente. Il est, en outre, l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Gestionnaire du patrimoine départemental, il est responsable des services du Département.



1^{er} Vice-présidente
Frédérique MÉRIAUDEAU
déléguée au Budget, à la Santé
et au Dialogue social



2^e Vice-président
Gérard MAYAUD
délégué à l'Action Sociale
et aux Solidarités Humaines



3^e Vice-présidente
Florence PETIPEZ
déléguée à la Commande
Publique et au Sport



4^e Vice-président
Claude DOUCET
délégué au Tourisme,
à la Culture et
à l'Environnement



5^e Vice-présidente
Virginie FONTAINE
déléguée à l'Éducation
et aux Transports



6^e Vice-président
Gil AVÉROUS
délégué au Patrimoine
et à l'Aménagement
numérique du territoire



7^e Vice-président
François DAUGERON
délégué aux Grands
Investissements,
Infrastructures routières
et bâtimentaires

La Commission Permanente (composition du 16 novembre 2020)

Présidée par Marc FLEURET, Président du Conseil départemental, la Commission Permanente applique, dans l'intervalle des séances plénières, les décisions de l'Assemblée départementale pour lesquelles elle a reçu délégation. Le Conseil départemental fixe le nombre des Vice-présidents et des membres de la Commission Permanente.

7 Vice-présidents :

Frédérique MÉRIAUDEAU
Gérard MAYAUD
Florence PETIPEZ
Claude DOUCET
Virginie FONTAINE
Gil AVÉROUS
François DAUGERON

16 Membres :

Nadine BELLUROT
Régis BLANCHET
Gérard BLONDEAU
Gilles CARANTON
Nathalie CORBEAU
Mireille DUVOUX
Lydie LACOU
Jean-Yves HUGON

Imane JBARA-SOUNNI
Philippe MÉTIVIER
Chantal MONJOINT
Christian ROBERT
Michèle SELLERON
Lucie BARBIER
Michel BOUGAULT
Anne-Claude MOISAN-LEFÈBVRE

La Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Organe clé de la passation des marchés locaux, la Commission d'Appel d'Offres est composée de membres à voix délibérative. Elle a pour but d'éviter que le choix du titulaire ne soit opéré par une seule personne. Elle attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils européens.

• Les membres de la CAO

En qualité de Président de la commission :

Le Président du Conseil départemental ou son représentant,
Jean-Yves Hugon

Les Titulaires

Claude DOUCET, Gérard MAYAUD, Lydie LACOU, Michèle SELLERON, Michel BOUGAULT

Les suppléantes

Florence PETIPEZ, Mireille DUVOUX, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Lucie BARBIER



En 2021, **203** procédures de marchés ont été passées, pour **38** marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres lors de ses **9** séances et **165** marchés dans le cadre d'une procédure adaptée avec mise en concurrence.

553 rapports soumis à délibération lors de **14** réunions de la Commission Permanente en 2021

L'Assemblée départementale

Organe délibérant du Département, l'Assemblée départementale est formée de la réunion des 26 Conseillers départementaux élus au suffrage universel direct.

Le Conseil départemental a été renouvelé à l'occasion des élections départementales de juillet 2021. La durée du mandat des Conseillers départementaux est de 6 ans. Néanmoins, le calendrier électoral ayant été modifié en raison de la crise sanitaire, ce mandat se poursuivra jusqu'en 2028. Les Conseillers départementaux se réunissent en Assemblée, sur convocation du Président. Ces séances sont publiques.

L'Assemblée départementale vote le budget ainsi que les grandes décisions mettant en œuvre les orientations de la politique départementale.

5 sessions en 2021

15/01 Budget Primitif

02/04 Fiscalité

01/07 Séance de renouvellement

23/07 Budget supplémentaire

15/11 Décision Modificative N°2 et Orientations Budgétaires 2022

• les 26 Conseillers départementaux par cantons

ARDENTES

Gilles CARENTON

ARGENTON-SUR-CREUSE

Nolwenn FORTUIT

LE BLANC

François AVISSEAU

BUZANÇAIS

Anne-Claude MOISAN-LEFÈBVRE

CHÂTEAUROUX 1

Gérard BLONDEAU

CHÂTEAUROUX 2

Nathalie CORBEAU

CHÂTEAUROUX 3

Régis BLANCHET

LA CHÂTRE

Frédérique MÉRIAUDEAU

ISSOUDUN

Marc FLEURET

LEVROUX

Florence PETIPEZ

NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE

Jean-Yves HUGON

SAINT-GAULTIER

Imane JBARA-SOUNNI

VALENÇAY

Gil AVÉROUS

Chantal MONJOINT

François DAUGERON

Michèle SELLERON

Michel BOUGAULT

Lucie BARBIER

Philippe MÉTIVIER

Nadine BELLUROT

Christian ROBERT

Virginie FONTAINE

Gérard MAYAUD

Lydie LACOU

Claude DOUCET

Mireille DUVOUX

Les commissions spécialisées

Émanation de l'Assemblée, 6 commissions spécialisées étudient les dossiers et préparent les débats discutés en séance plénière.

• > COMMISSION des FINANCES et de la SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Président : Gilles CARANTON

Vice-Présidente : Nadine BELLUROT

Rapporteur Général du Budget :

Régis BLANCHET

Membres : Frédérique MÉRIAUDEAU | Claude DOUCET | Mireille DUVOUX |

François DAUGERON | Lydie LACOU | Gérard BLONDEAU | Florence PETIPEZ |

Gérard MAYAUD | Gil AVÉROUS | Michel BOUGAULT | François AVISSEAU.

• > COMMISSION de l'ACTION SOCIALE et des SOLIDARITÉS HUMAINES

Présidente : Michèle SELLERON

Vice-Présidente : Lydie LACOU

Membres : Nathalie CORBEAU | Gérard MAYAUD | Claude DOUCET | Nolwenn

FORTUIT | Philippe MÉTIVIER | Virginie FONTAINE | Nadine BELLUROT | Chantal

MONJOINT | Frédérique MÉRIAUDEAU | Gérard BLONDEAU | Lucie BARBIER |

Anne-Claude MOISAN-LEFÈBVRE.

• > COMMISSION des GRANDS INVESTISSEMENTS

Président : Gérard BLONDEAU

Vice-Président : Gil AVÉROUS

Membres : François DAUGERON | Gilles CARANTON | Christian ROBERT | Gérard

MAYAUD | Régis BLANCHET | Nadine BELLUROT | Mireille DUVOUX | Florence

PETIPEZ | Jean-Yves HUGON | Frédérique MÉRIAUDEAU | Michel BOUGAULT |

François AVISSEAU.

• > COMMISSION de l'ATTRACTIVITÉ, du TOURISME, de la CULTURE et de l'ENVIRONNEMENT

Président : Jean-Yves HUGON

Vice-Président : Christian ROBERT

Membres : Claude DOUCET | Chantal MONJOINT | Florence PETIPEZ | Nadine

BELLUROT | Lydie LACOU | Imane JBARA-SOUNNI | François DAUGERON |

Frédérique MÉRIAUDEAU | Gilles CARANTON | Gil AVÉROUS | Lucie BARBIER |

Anne-Claude MOISAN-LEFÈBVRE.

• > COMMISSION de l'ÉDUCATION et des TRANSPORTS

Présidente : Nathalie CORBEAU

Vice-Président : Jean-Yves HUGON

Membres : Virginie FONTAINE | Gérard MAYAUD | Lydie LACOU | Mireille DUVOUX |

Chantal MONJOINT | Michèle SELLERON | Claude DOUCET | Régis BLANCHET |

Nadine BELLUROT | François DAUGERON | Anne-Claude MOISAN-LEFÈBVRE |

François AVISSEAU.

• > COMMISSION de la JEUNESSE et des SPORTS

Président : Philippe MÉTIVIER

Vice-Présidente : Lydie LACOU

Membres : Nolwenn FORTUIT | Virginie FONTAINE | Gérard MAYAUD | Claude

DOUCET | Mireille DUVOUX | Jean-Yves HUGON | Florence PETIPEZ | Christian

ROBERT | Gilles CARANTON | Nadine BELLUROT | Lucie BARBIER | Michel

BOUGAULT.

FAIRE VIVRE LES SOLIDARITÉS





BIEN VIEILLIR DANS L'INDRE

Le Département de l'Indre développe depuis de très nombreuses années une politique ambitieuse à destination des personnes âgées qu'il articule également avec les orientations fixées nationalement.

Deux grands axes sont déclinés dans le schéma gérontologique en cours (2017-2021) :

- **favoriser le « bien vieillir »** en bonne santé en aidant les personnes à préserver leur capital santé, leurs capacités et agir sur les facteurs de risque qui peuvent compromettre leur autonomie.
- **mieux accompagner la perte d'autonomie**, en accompagnant les personnes dans leur cheminement tout au long de leur vieillissement, en les maintenant acteur de leur vie.

Ces 2 orientations sont déclinées en fiches actions dont la mise en œuvre a démarré dès 2017. Certaines dépendent exclusivement de la volonté et de l'intervention de la Collectivité départementale (comme le renforcement de l'aide au développement de l'habitat regroupé pour personnes âgées et ou l'actualisation du fonds d'aide départemental), la plupart cependant ne peuvent être mises en œuvre qu'avec la mobilisation et le soutien d'autres partenaires.

Le maintien à domicile des personnes âgées reste la priorité de la politique gérontologique départementale. Dans cet esprit et afin de soutenir les personnes âgées et leur entourage dans ce choix de vie, le Département intervient à plusieurs niveaux.

Outil majeur de la politique gérontologique, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une aide du Département pour les personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus, résidant dans l'Indre ou dont le domicile de secours se trouve dans l'Indre et rencontrant des difficultés pour accomplir

les gestes de la vie quotidienne. Elle est modulée en fonction de l'importance de la perte d'autonomie afin de répondre équitablement aux besoins de chacun.

À domicile, l'APA participe au maintien de la personne dans son lieu de vie et permet de couvrir tout ou partie des dépenses de toute nature relevant d'un plan d'aide élaboré par l'équipe médico-sociale du Département avec le bénéficiaire. Le montant est calculé en fonction du degré d'autonomie, des ressources et du plan d'aide accepté. Le plan d'aide peut prévoir l'intervention d'une tierce personne ou d'un service prestataire ou d'un mandataire agréé, des aides techniques, du coût du portage de repas, de la téléassistance, des articles d'hygiène ou d'envisager l'aménagement du logement, pour favoriser le maintien à domicile.

Le montant moyen d'APA tout GIR confondu (1 à 4) est passé de 438 € en 2015 à 544 € en 2021 et le montant moyen pour une dépendance relevant des GIR 1/2 de 769 € en 2015 à 928 € en 2021 ce qui signifie que les personnes bénéficiant de l'APA sont davantage prises en charge tout en constatant que les besoins au titre de la grande dépendance augmentent.

BUDGET

39,68 M€

consacrés aux personnes âgées en 2021 dont :

26,37 M€ versés au titre de l'APA

12,49 M€ pour l'aide sociale à l'hébergement

Le Programme d'Intérêt Général

Le Programme d'Intérêt Général est un partenariat organisé par le Département avec l'État (ANAH), la Région, les caisses de retraites (CARSAT, MSA, SSI) et la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

L'adaptation des logements constitue souvent une clé importante pour le maintien à domicile. Des sanitaires non adaptés, la maison entière ou certaines pièces devenues inaccessibles, sont des obstacles pour que la personne en perte d'autonomie puisse demeurer chez elle de façon autonome. Il existe de nombreux dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat, notamment ceux pilotés par l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

La multiplicité des dispositifs existants, les intervenants financiers potentiels, la nécessité de fournir une évaluation technique précise des travaux à envisager, rendent, pour les personnes âgées ou en situation de handicap, le montage de ce type d'opération complexe. De plus, le coût de ces aménagements peut parfois se révéler très impor-

tant et laisser à la charge de la personne un montant non négligeable l'amenant à renoncer à réaliser les adaptations nécessaires à son maintien à domicile. Aussi pour atténuer ces difficultés, le Département de l'Indre s'est engagé depuis plusieurs années dans un programme d'aide pour l'adaptation et la mise aux normes d'habitabilité des logements occupés par des personnes âgées ou en situation de handicap : le « Programme d'Intérêt Général » (PIG).

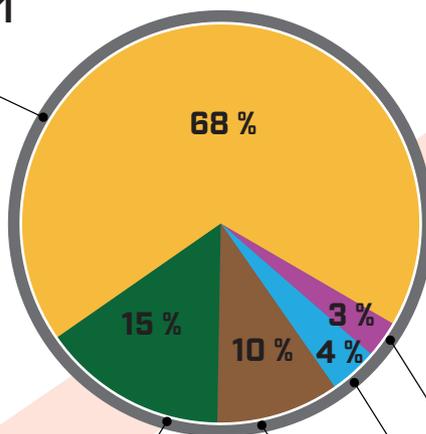
Créé en 2005 ce programme a fait l'objet d'une nouvelle convention conclue en octobre 2019 pour une durée de 5 années entre le Département de l'Indre et l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), ainsi que des partenaires volontaires tels que le Conseil régional, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI), la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, la CARSAT.

Il couvre la totalité du territoire du département et a pour objet d'assurer l'accompagnement des demandeurs dans le montage des dossiers et le financement des travaux.

Les projets financés en 2021

235 Adaptation salle de bain / WC

51 Volets / Portes de garage motorisées



10 Mises en accessibilité

15 Créations de salles d'eau

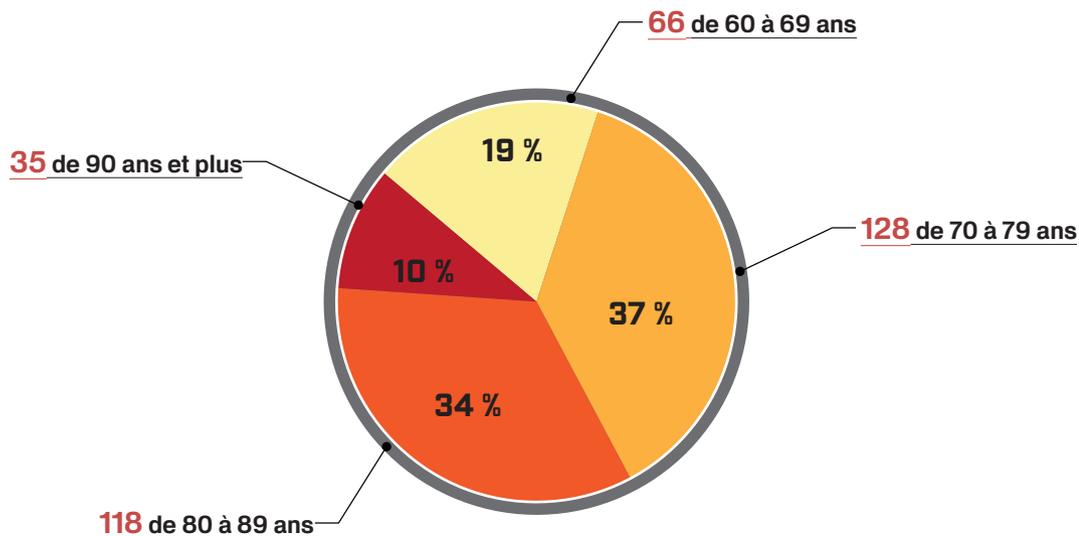
36 Monte-escaliers

En 2021, ce programme a porté sur un volume de 347 opérations agréées par la Commission d'Attribution des Aides Prévisionnelles (CAAP). Sur les 347 opérations agréées, 72 % des travaux acceptés ont concerné l'adaptation de salles de bain/WC (235 projets) ou sa création (15 projets) pour aboutir à une unité de vie en rez-de-chaussée, soit un total de 250 aménagements de salles d'eau. Ainsi, les 347 opérations ont porté sur l'adaptation de la salle de bain / WC (235), la création d'une salle de bain et / ou WC (15), l'accessibilité (10), la pose d'un monte-escalier (36) et la pose de volets roulants motorisés (51) Ce sont 183 dossiers qui concernent à la fois l'aménagement de salles de bain et d'autres types de travaux comme l'accessibilité, la pose d'un monte-escalier ou de volets roulants motorisés.

Le montant hors taxe des travaux engagés s'est élevé en 2021 à 2 275 792 € contre 1 995 564 € en 2020 soit un coût moyen de travaux par opération de 6374,77 € et un montant total de subventions engagées s'élevant à 2 013 171 € représentant plus de 88 % du montant total HT.

Sur la durée totale du programme depuis 2005, **ce sont 2867 opérations qui ont été accordées pour un montant total de travaux HT de 18 052 052 M€** avec un taux de subventionnement de 74 %.

Âge des bénéficiaires du PIG



La moyenne d'âge des bénéficiaires du PIG est de 77 ans. Elle est de 79 ans pour les personnes âgées et de 52 ans pour les personnes en situation de handicap.

Les demandeurs vivant seuls sont majoritaires (55 %) soit 190 dossiers et présentent une moyenne d'âge de 79 ans. La moyenne de leur revenu fiscal de référence est de 11 589 € et celle des travaux financés est de 6630 € TTC.

L'ACCUEIL FAMILIAL ET LES MAISONS D'ACCUEIL FAMILIAL

L'Accueil Familial est une solution d'hébergement qui se développe sur le territoire. Dédié aux personnes âgées et adultes en situation de handicap, il est encadré par le Département tant sur l'organisation que sur la formation et l'accompagnement des professionnels.

CHIFFRES

74 accueillants familiaux agréés

113 personnes accueillies



Une alternative à l'accueil en établissement

Mode d'accueil dans le prolongement du maintien à domicile, l'accueil familial consiste pour un particulier à accueillir, chez lui, une personne âgée ou en situation de handicap. Il permet un hébergement individualisé dans un cadre familial chaleureux et sécurisé, garantissant le bien-être physique et moral. Il permet d'entretenir des liens amicaux et familiaux et contribue à l'échange entre générations. L'accueil familial permet aussi de respecter l'autonomie de la personne et son intégrité.

L'agrément est délivré pour 5 ans par le Président du Conseil départemental aux candidats remplissant certaines conditions, notamment garantir la continuité de l'accueil et assurer la sécurité et le bien-être des personnes accueillies.

Dans notre département, au 31 décembre 2021, 74 accueillants familiaux agréés (dont 7 en couple) accueillent 113 personnes (99 personnes en situation de handicap et 14 personnes âgées).

Le Département assure l'organisation, le suivi et le contrôle des accueils familiaux. Il se charge d'instruire les demandes, de délivrer l'agrément, d'organiser la formation initiale et continue des accueillants familiaux agréés, et d'effectuer le contrôle des conditions d'accueil, ainsi que le suivi social et médico-social des personnes accueillies notamment au travers du Service d'Accompagnement à l'Accueil Familial (SAAF).

LA PRISE EN CHARGE DÉPARTEMENTALE DES SITUATIONS DE HANDICAP

Depuis la loi du 11 février 2005, le Département de l'Indre est le principal acteur de la solidarité en faveur des personnes adultes en situation de handicap.

En 2021, le Département a adopté son nouveau schéma départemental du handicap (2021-2025).

Trois grands axes ont été retenus :

- **Accompagner les actions visant à l'adaptation des activités sociales ouvertes « à tous »** pour qu'elles deviennent effectivement et réellement accessibles aux personnes en situation de handicap, et ce dans tous les domaines : promouvoir des actions de prévention santé et de lutte contre l'isolement, veiller à l'accès aux soins (soins à domicile, accès aux soins hospitaliers, recours aux outils e-santé), promouvoir des actions de formation et d'information auprès du monde sportif, culturel, de loisirs, favoriser la mobilité en territoires ruraux, développer l'information et la formation des administrations et guichets d'accès aux droits (mairies, agences France Services, organismes de sécurité sociale...).
- **Poursuivre le développement des réponses d'accompagnement à domicile et les actions permettant de favoriser réellement l'inclusion** : soutenir le déploiement de la PCH, qui permet de financer de l'aide humaine à domicile suite au passage du tarif à 22€ pour ne pas augmenter le reste à charge des personnes, augmenter les places de SAMSAH, développer la logique de parcours dans les SAVS, promouvoir une offre d'habitat adapté, en poursuivant l'aide à l'adaptation des logements privés et en accompagnant l'habitat inclusif, développer une véritable politique d'aide aux aidants.
- **Proposer un accueil de qualité quand la situation de handicap ne permet pas de vivre de manière autonome même accompagnée** : il s'agit de poursuivre le développement de l'accueil familial, le programme de restructuration-rénovation des établissements, favoriser l'exercice de la parentalité des personnes accueillies au sein des foyers d'hébergement, développer l'offre d'accueil de jour et temporaire en FAM, poursuivre les efforts d'adaptation des établissements et leur ouverture vers les activités sociales extérieures.

BUDGET

30 M€

consacrés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap

CHIFFRES

589 adultes accueillis en établissement

73 personnes accueillies en famille d'accueil bénéficiant d'une aide du Département (aide sociale ou PCH/ACTP)

309 personnes accompagnées à domicile par un service spécialisé

1387 personnes ayant un droit ouvert à la PCH

Chaque année, le Département consacre plus de **30 M€** à la politique du handicap.

Ainsi, le Département participe au financement de structures d'accueil et aux dispositifs permettant le maintien à domicile. Il est également responsable de la PCH qui constitue une allocation très importante pour favoriser la compensation du handicap.

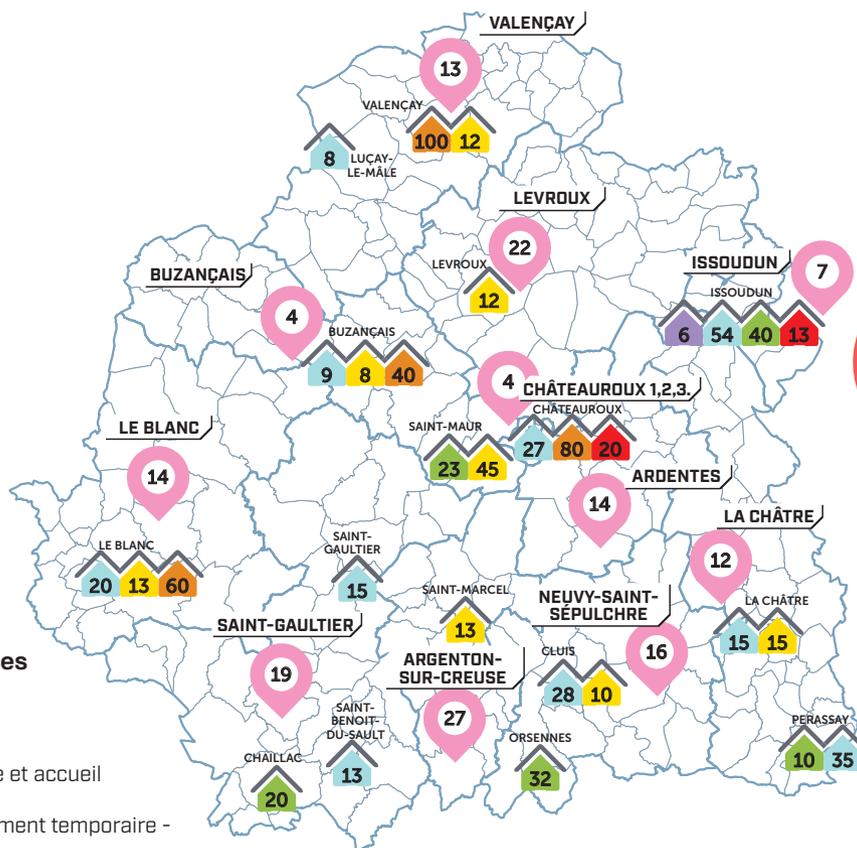
796 places en établissements ou services médico-sociaux relevant de la compétence du Département sont aujourd'hui proposées aux personnes en situation de handicap dans l'Indre. S'y ajoutent également les possibilités d'accueil en accueil familial. Foyers d'hébergement, foyers de vie, foyers d'accueil médicalisé, accueils de jour, services d'accompagnement... sont autant de solutions adaptées à l'âge, à la nature du handicap et aux conséquences de celui-ci en termes de perte d'autonomie.

ACTP : Allocation Compensatrice pour une Tierce Personne / FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé / PCH : Prestation de Compensation du Handicap / SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés / SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Structures pour adultes handicapés : compétence du Département (au 31/12/2021)

-  Foyer d'hébergement (1) - **128 places**
-  Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) (2) - **125 places**
-  Foyer de Vie (F.V.) (3) - **224 places**
-  Maison d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés en Difficultés d'Insertion (MATAHDI) - **6 places**
-  Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) - **280 places**
-  Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH) (2) - **33 places**
-  Accueil Familial agréé au titre du handicap (valeur cantonale) - **152 places**

- (1) hébergement permanent, hébergement temporaire et accueil d'urgence
 (2) hébergement permanent, accueil de jour, hébergement temporaire - compétence conjointe (État et Département)
 (3) hébergement permanent, accueil de jour, hébergement temporaire et accueil d'urgence



source : CD36

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Cette prestation constituait une des grandes innovations de la loi du 11 février 2005. Elle vise à permettre aux personnes en situation de handicap de disposer des moyens nécessaires afin de compenser les conséquences de leur handicap pour les aider dans la réalisation de leur projet de vie.

Le montant et la forme de la prestation sont donc variables et reposent sur une évaluation globale de la situation de la personne assurée à domicile, individuellement, par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison du Handicap ; la décision est ensuite prise par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), puis transmise au Département pour paiement.

La prestation de compensation permet ainsi de financer des « aides humaines » (interventions d'aide à domicile pour réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne ou indemnisation des aidants familiaux), des aides aux transports, des aides techniques, des travaux d'aménagement du logement ou des dépenses spécifiques et exceptionnelles induites par le handicap.

À compter du 1^{er} janvier 2021, la PCH prend également en compte la compensation du handicap dans l'exercice de la parentalité par une aide spécifique. Dans le cadre du schéma, le Département a revalorisé au 1^{er} août 2021 le financement de l'aide humaine dont le tarif fixé nationalement était très inférieur au coût réel, mesure par ailleurs adoptée au niveau national au 1^{er} janvier 2022.

Le nombre de bénéficiaires continue d'augmenter. Ainsi, fin 2021, 1387 personnes ont un droit ouvert à cette prestation, induisant un montant versé par le Département de 6 572 674 € en 2021.

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Une personne en situation de handicap a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Son projet de vie doit être au centre de l'action publique.

Créée dans chaque département suite à la loi du 11 février 2005, la MDPH est un véritable « guichet unique » d'information, de suivi, d'accompagnement et d'orientation des personnes en situation de handicap, enfants ou adultes.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées accueille et informe les personnes en situation de handicap, reçoit les demandes d'allocations et de prestations, aide à la définition d'un projet de vie grâce à une équipe pluridisciplinaire et oriente vers les bons interlocuteurs (associations, organismes). Chaque demande amène une réponse personnalisée dans le cadre du « Plan personnalisé de compensation » proposé à l'usager puis décidé et validé par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH).

En termes d'activité, pour 2021 : 17 816 demandes ont été déposées auprès de la MDPH, soit une augmentation de 2,96 % par rapport à 2020 et donnant lieu à 18 970 décisions.

Les prestations les plus demandées demeurent, pour les adultes : les cartes mobilité inclusion (CMI) invalidité et priorité, la CMI stationnement, l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), la Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH) et l'orientation professionnelle.



Pour les enfants, les prestations les plus demandées sont :

Les orientations relatives aux **parcours de scolarisation et d'orientation** en établissement (52,17 %) puis les CMI Invalidité et priorité pour 5 %.

En ce qui concerne la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), ce sont 1157 demandes dont 131 pour les enfants et 1102 décisions pour l'ensemble des demandes de CMI (invalidité/priorité/stationnement - adultes et enfants), le nombre de décisions s'établit à 3712 en baisse de 8,2 % par rapport à 2020 et le nombre de décisions d'AAH baisse de 3,2 %.

Le nombre de décisions de L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) baisse par rapport à 2020 de 20 % et représente 484 décisions. Le nombre de décisions prises au titre du «complément» d'AEEH passe à 92 décisions pour 2021 soit une augmentation de 22,6 %.

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est le droit avec le taux d'accord le plus élevé à près de 92 %, viennent ensuite les Cartes Mobilités Inclusion (CMI), mention « invalidité et priorité » à hauteur de 90,4 %, la CMI stationnement pour 77 % et l'AAH, en augmentation en 2021, pour 77,2 %.

Les accords de PCH « adultes et enfants » représentent 49 % du volume total des décisions prises en la matière.

Concernant les délais de traitement, ceux-ci se sont encore légèrement améliorés pour représenter une moyenne de 3,36 mois en 2021 pour 3,66 mois en 2020.

Cette moyenne est différente selon qu'il s'agit d'adulte ou d'enfant, en effet les demandes d'enfants sont traitées en 3,55 mois alors que celles des adultes le sont en 3,15 mois.

Conformément à la réglementation, la MDPH a reconnu des « droits à vie » permettant aux personnes de ne plus avoir à solliciter des renouvellements.

Pour l'année 2021, ce sont 1993 « droits à vie » en matière de CMI « Invalidité » et « priorité », 1468 en matière de CMI « stationnement » et 908 en matière d'AAH qui ont été accordés.

La MDPH a également déployé le nouveau droit de la prestation de compensation du handicap relatif à l'exercice de la parentalité : elle permet au parent handicapé bénéficiaire de la PCH de rémunérer quelqu'un pour s'occuper de son enfant et au titre de l'aide technique d'acquiescer du matériel adapté pour l'aider dans la gestion de la vie quotidienne.

La MDPH poursuit par ailleurs son engagement au bénéfice des nouveaux dispositifs d'accompagnement tels que le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), le Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA) ainsi que sa participation au fonctionnement des deux unités mobiles d'intervention (Dispositif d'Accueil, de Coordination et d'Accompagnement Diversifiés (DACAD) au service des personnes autistes (adultes ou enfants) de l'Indre.

La MDPH reste le pivot dans la mise en œuvre et les articulations des nouveaux dispositifs développés au plan national pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées.



CHIFFRES
17 816 demandes déposées (auprès de la MDPH)
7426 personnes accueillies (à la MDPH)
18 350 appels téléphoniques reçus (à la MDPH)

LE MAINTIEN D'UNE MÉDECINE DE PROXIMITÉ

Comme l'ensemble des départements ruraux, l'Indre doit faire face à un véritable défi, celui du maintien d'une médecine de proximité dans un contexte de déséquilibre de la présence des praticiens, notamment généralistes. Défi qui constitue un enjeu majeur pour la qualité de vie de nos territoires.

À cet effet, il mène depuis plusieurs années une politique volontariste pour lutter contre la désertification médicale et maintenir une médecine de proximité.

Plusieurs mesures ont été mises en place pour attirer les professionnels de santé sur notre territoire et sont régulièrement actualisées et enrichies.

Dispositif de lutte contre la désertification médicale

S'appuyer sur des dispositifs d'aide pour favoriser l'offre de soins.

• 1 - Une aide au logement pour les internes en stage dans l'Indre

Le Département offre une aide au logement aux internes en médecine effectuant leur stage dans l'Indre. Deux maisons entièrement rénovées, présentant des équipements modernes et de qualité, permettant l'accueil de locataires acquittant un loyer plafonné, sont prises en charge par le Département qui finance le surcoût et les périodes non louées. Les maisons sont situées en plein centre, à proximité des commerces et services de Châteauroux.

En 2021, 23 étudiants ont été accueillis dans ces logements soit une participation financière pour le Département de 9870 €.

• 2 - Une bourse pour les étudiants internes en médecine générale et spécialisées

Le Département attribue une aide financière aux étudiants de troisième cycle en médecine d'un montant de 600 € par mois durant trois ans à condition qu'ils s'engagent à s'installer pour une durée minimale de cinq ans dans l'une des zones déficitaires du Département une fois leur diplôme obtenu.

En 2021, une interne en médecine générale est entrée dans le dispositif et un autre interne spécialiste en anesthésie-réanimation continue de percevoir la bourse.

Cette bourse peut également être versée aux étudiants en chirurgie dentaire pour leur 4^e et 5^e année de formation avec les mêmes contreparties d'installation que pour les médecins généralistes et spécialistes.

• 3 - Une aide financière pour l'installation de médecins généralistes, spécialistes, chirurgiens dentistes et masseurs-kinésithérapeutes de l'Indre

Le Département attribue une aide financière aux médecins généralistes et spécialistes s'installant en zone prioritaire ARS pour la première fois en tant que médecin libéral conventionné dans le département, à condition qu'ils s'engagent à s'installer pour une durée minimale de 5 ans dans l'Indre. Depuis juin 2017, le dispositif de la prime d'installation aux médecins généralistes et spécialistes est ouvert aux chirurgiens dentistes.

Cette aide s'élève à :

- 15 000 € pour les médecins généralistes et spécialistes, accompagnés d'une aide en investissement de 15 000 € dès lors que le médecin s'engage à assurer des visites à domicile au moins un jour par semaine, pendant l'engagement de 5 ans,
- 15 000 € pour les chirurgiens-dentistes,
- 5000 € pour les kinésithérapeutes, accompagnés d'une aide de 10 000 € supplémentaire si le praticien s'engage à assurer un jour par semaine de visite à domicile.

En 2021, 14 professionnels de santé se sont installés dont 8 médecins généralistes, 1 spécialiste ophtalmologue, 3 chirurgiens dentistes et 2 kinésithérapeutes. Ils ont bénéficié de l'aide financière pour un montant total de **250 500 €**.



• 4 - Une aide à la téléconsultation

Une aide en investissement au développement des solutions de téléconsultation à hauteur de 5000 € peut être versée pour l'installation d'un dispositif de téléconsultation dans un environnement permettant un accompagnement par un professionnel de santé (infirmier, pharmacien, professionnel de santé en MSP), sous réserve d'un engagement de fonctionnement du service pendant 3 ans.

En 2021, 7 pharmacies ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 35 000€.

Maisons de santé pluridisciplinaires & cabinets annexes

Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), en regroupant plusieurs médecins et en y associant d'autres professionnels de santé, permettent aux jeunes médecins de rejoindre une équipe en place, ce qui facilite beaucoup le démarrage dans la profession. Le Département a donc créé un fonds d'aide pour financer des projets de construction de maisons de santé pluridisciplinaires par des communes ou groupements de communes. Début 2012, le dispositif a évolué pour prendre en compte les projets de création de cabinets annexes à des MSP.

Au total, 15 projets ont été aidés par le Département pour un montant de 1 125 095 €.

L'ENFANCE ET LA FAMILLE

La prévention, la promotion de la santé de la famille et de l'enfant et l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif s'inscrivent au cœur de la politique d'action sociale et médico-sociale du Département.

Consultations médico-sociales, visites à domicile ou bilans de santé à l'école maternelle, animations de lieux d'accueil parents/enfants, accompagnement des parents et des enfants en difficulté par des mesures adaptées, éventuellement judiciaires, d'aide à domicile ou de placement : autant d'actions pour les enfants et toutes les familles de l'Indre.

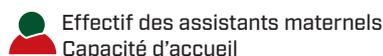
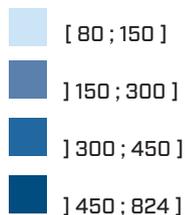
Ces missions sont exercées par les travailleurs sociaux et médico-sociaux des circonscriptions au titre des missions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la Protection de l'Enfance.

La PMI propose gratuitement aux familles l'accompagnement médico-social des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans, des informations et conseils aux futurs parents, des conseils de puériculture, et des bilans de santé.

En 2021, les 22 infirmières-puéricultrices du service de PMI et les 3 médecins intervenant ponctuellement ont permis d'assurer 356 séances de consultations sur 9 lieux différents du département. Globalement, ce sont ainsi 1003 enfants qui ont été reçus à l'occasion de 2266 consultations.

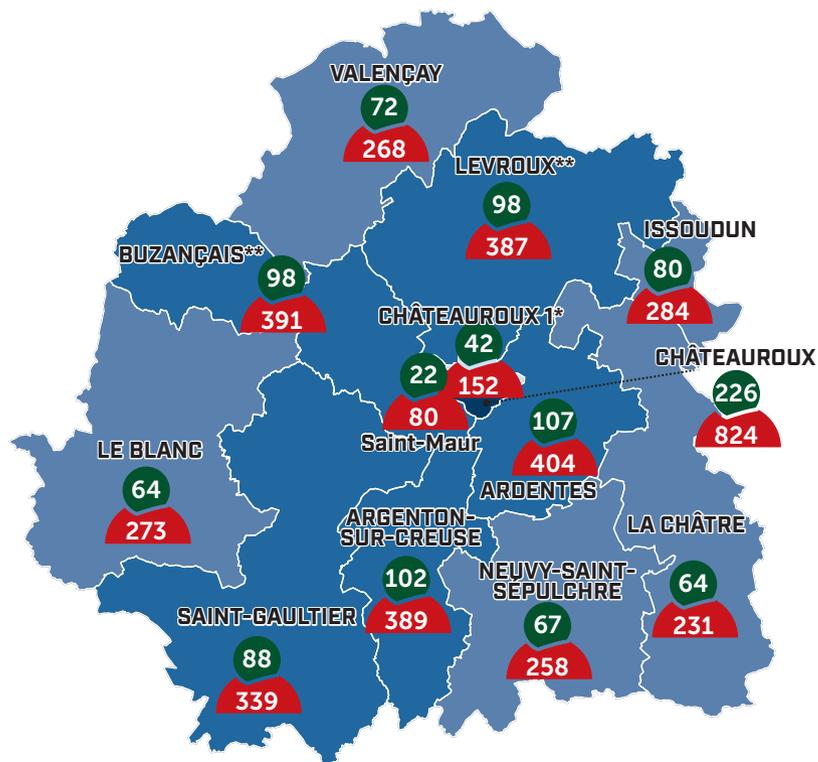
CHIFFRES
1 130 assistants maternels agréés
4280 de capacité totale d'accueil
66 216 € consacrés en 2021 par le Département pour leur formation

Assistants maternels agréés : effectifs et capacité d'accueil au 31/12/2021



* hors commune chef lieu

** hors commune de Saint-Maur



source : CD36/DPDS

En outre, les infirmières-puéricultrices ont prodigué 4549 actes de puériculture pour 1608 enfants et réalisé 3825 visites à domicile ou rendez-vous. Enfin, 1743 enfants ont pu faire l'objet des dépistages et du bilan de santé proposés systématiquement par la PMI en moyenne section de maternelle : bilan visuel, auditif, dépistage des troubles du langage et de l'apprentissage.

Le service de PMI favorise également le développement et la qualité de l'accueil des jeunes enfants. Il est responsable de l'agrément et du suivi des assistants maternels. Il met en place des actions de formation destinées à aider dans leurs tâches éducatives les assistants maternels accueillant des enfants confiés par leurs parents.

Le service de PMI intervient, également, préalablement à toute ouverture de structure d'accueil et est responsable du contrôle de leur fonctionnement. Le département compte 35 structures d'accueil de jeunes enfants et offre une capacité d'accueil de 725 places.

En 2021, une importante réforme de la réglementation applicable aux modes d'accueil, assistant(e)s maternel(le)s et modes d'accueil collectifs est intervenue. Le Département a participé à l'information et au soutien des acteurs dans l'appropriation de cette nouvelle réglementation. Pour les assistant(e)s maternel(le)s, le portail « assistantes-maternelles-36.fr » permet de communiquer au plus près de leurs besoins.

La mission de Protection de l'Enfance conduit le Département à proposer à tous les parents en difficulté dans l'éducation de leur(s) enfant(s) un accompagnement adapté. Bien plus largement que la seule question de la prévention de la maltraitance ou la prise en charge des enfants maltraités, il s'agit d'être aux côtés des familles dans ce rôle complexe et difficile du « parent ».

Les travailleurs sociaux aident les familles à évaluer la nature de leurs difficultés, puis à rechercher les réponses les plus adaptées.

La justice n'est amenée à intervenir que si les parents refusent les aides proposées.

En 2021, les travailleurs sociaux des circonscriptions ont réalisé 531 évaluations de situations familiales rencontrant des difficultés éducatives. 1454 mesures d'aide et d'accompagnement ont été proposées aux familles. Parmi ces mesures, le Département a mis en place depuis 2019 un accompagnement spécifique renforcé dénommé : accompagnement individuel de proximité (AIP). Cette prestation propose un accompagnement individualisé à domicile fondé sur une présence éducative renforcée, sans rupture avec le milieu familial afin de permettre une modification réelle

des comportements et du fonctionnement familial. 39 enfants ont bénéficié de cet accompagnement en 2021.

La protection de l'enfance est au cœur de l'action sociale du Département. Pour soutenir les parents dans leur rôle, protéger et aider les plus jeunes, le Département veille à développer des actions concourant à l'épanouissement de tous.

Afin de poursuivre ses missions de protection de l'enfance où l'accueil familial tient une place prépondérante, le Département recrute des assistants familiaux.

Les actions mises en œuvre par le Département pour la protection de l'enfance représentent un montant total de dépenses de 20,67 M€.

CHIFFRES

607 enfants pris en charge au sein d'une famille d'accueil ou d'un établissement

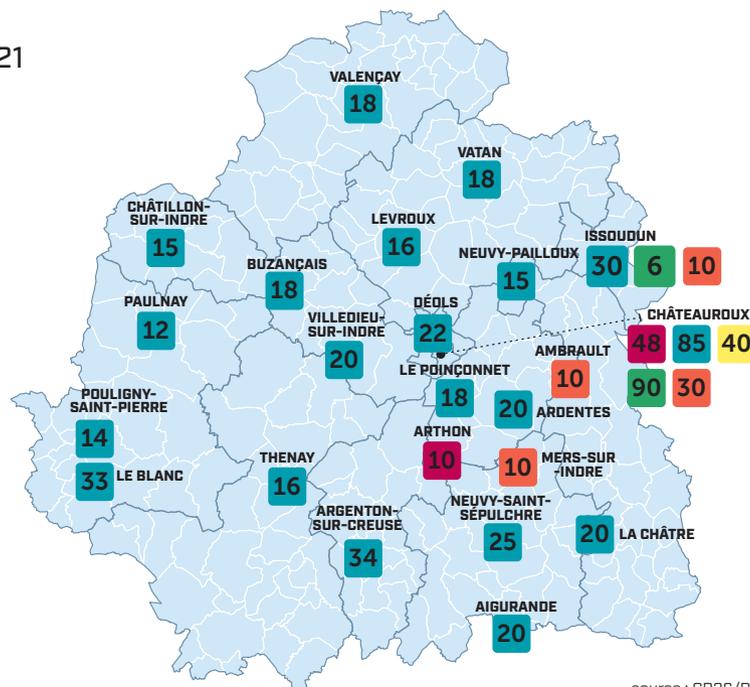
1454 mesures d'accompagnement éducatif ou de placement mises en place

L'accueil de la petite enfance au 31/12/2021

Structures d'accueil :

Capacité d'accueil 725 places installées

- Multi-accueil
- Halte garderie
- Crèche collective
- Crèche familiale
- Micro-crèche



source : CD36/DPDS

Les assistants familiaux

Être assistant familial, c'est accueillir à son domicile, jour et nuit, un ou plusieurs mineurs ou jeunes majeurs (moins de 21 ans) dont les parents se trouvent en incapacité temporaire d'assumer leur éducation. Ces enfants ont été confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du Département, soit à la demande des parents, soit sur décision du juge ou en qualité de pupille de l'État.

L'assistant familial accompagne l'enfant dans sa vie quotidienne et lui donne un cadre éducatif, familial et relationnel, en étroite collaboration avec le service de l'aide sociale à l'enfance, responsable de l'enfant.

Au 31 décembre 2021, le Département de l'Indre compte 203 assistants familiaux agréés, dont 182 femmes et 21 hommes.

171 d'entre eux sont employés par le Département (dont 17 hommes) et accueillent 414 enfants.

L'assistant familial est garant de la santé, de la sécurité, de la socialisation et de l'épanouissement du jeune accueilli. Il organise son suivi médical, lui prodigue tous les soins d'éducation grâce auxquels son développement physique et psychique peut se poursuivre dans de meilleures conditions et assure le suivi et le soutien de sa scolarité. Il aide l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur à grandir, à trouver ou à retrouver un équilibre et à aller vers l'autonomie, notamment à l'approche de sa majorité. Le travail de l'assistant familial, en collaboration avec des assistants socio-éducatifs, psychologues, infirmières puéricultrices, s'inscrit dans un projet éducatif global.

En 2021, 8,74 M€ ont été affectés par le Département pour les salaires et les charges des assistants familiaux et 66 216 € pour la formation.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ DANS LEUR PARCOURS D'INSERTION

Collectivité responsable de l'action sociale, le Département accompagne les personnes dans leur quotidien et au plus près de leur lieu de vie grâce à l'intervention de près de 80 travailleurs sociaux répartis dans ses 5 circonscriptions d'action sociale couvrant ainsi l'intégralité du territoire indrien.

Il s'agit de comprendre les difficultés rencontrées, qui malheureusement parfois se cumulent, et d'accompagner les personnes dans les différentes voies de résolution.

En 2021, ce sont donc 7372 foyers qui ont été suivis quelle que soit la ou les problématiques rencontrées (logement, santé, famille, éducation, emploi, budget). Les accompagnements réalisés par les Circonscriptions d'Action Sociale ont donné lieu à 21 497 rendez-vous, entretiens ou visites à domicile.

De plus, ces accompagnements de proximité peuvent s'appuyer sur des actions collectives ou individuelles, plus ciblées, faisant appel à des compétences particulières : accompagnement psychologique, remise à niveau, travail sur l'image de soi, intégration dans la vie de la cité, etc.

La politique d'insertion mise en place par le Département propose, en fonction de l'évaluation sociale et professionnelle des difficultés mais aussi des potentialités des personnes, tout un panel d'accompagnements et d'actions adaptés.

Dès lors qu'un projet professionnel et un retour à l'emploi sont possibles, ils deviennent l'objectif de l'accompagnement. En effet, l'accès à l'emploi demeure le meilleur vecteur d'insertion et d'autonomie pour chacun.

Cet accompagnement dans l'insertion est proposé à toute personne en difficulté mais s'impose pour les personnes percevant le RSA. Il peut nécessiter une période de réadaptation au monde du travail couplée avec un accompagnement social individualisé ; c'est le rôle des ateliers et chantiers d'insertion.



Le bénéficiaire est accompagné individuellement par les intervenants spécialisés afin de définir son projet professionnel, de l'aider à mobiliser les outils existants pour tous les demandeurs d'emploi (formations, bilan de compétences...), de l'accompagner dans ses démarches de recherche d'emploi ou même de création d'entreprise.

CHIFFRES

42,06 % de femmes seules

32,16 % d'hommes seuls

25,78 % de couples

40,41 ans l'âge moyen d'un bénéficiaire du RSA avec une ancienneté dans le dispositif de 5 ans

5009 foyers bénéficiaires du RSA au 31/12/2021

Le Revenu de Solidarité Active

5009 foyers (on entend par «foyer», l'allocataire et son conjoint) bénéficient du RSA en fin d'année 2021, contre 5382 foyers fin 2020 (soit une diminution de 6,9 %), soit 5380 bénéficiaires (allocataire plus conjoint). Ce sont majoritairement des personnes seules (74 %) dont 42% de femmes et 32% d'hommes.

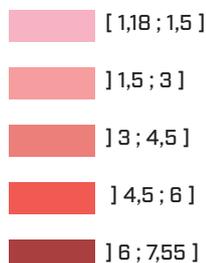
Les bénéficiaires sont en moyenne âgés de 40,5 ans et sont dans le dispositif depuis plus de 5,5 ans.

Les dépenses du Département pour le financement de l'allocation de Revenu de Solidarité Active représente 33,45 M€ en 2021.

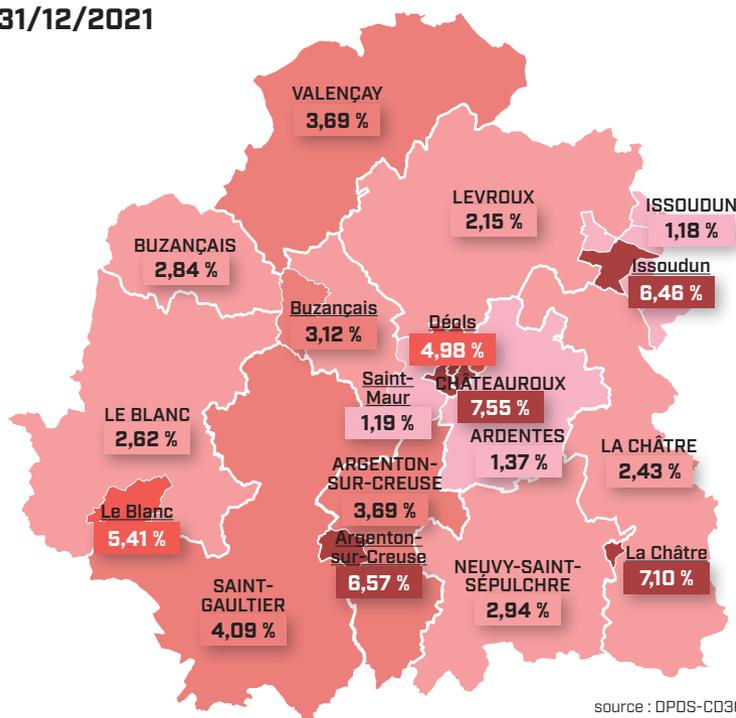
Complémentaire à l'allocation, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans leur projet de retour à l'emploi est organisé de façon progressive et adaptée tant aux compétences identifiées qu'aux difficultés personnelles rencontrées.

• Taux de bénéficiaires du R.S.A. au 31/12/2021

Allocataires et conjoints concernés par les droits et devoirs dans la population active des 15/64 ans (RP18) en %



Département de l'Indre : 4,25 %



source : DPDS-CD36 ; INSÉE-RP20F

Les ateliers et chantiers d'insertion, structures du secteur de l'insertion par l'activité économique, sont des partenaires incontournables favorisant l'accès à l'emploi de bénéficiaires présentant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Ces structures permettent ainsi à un public éloigné de l'emploi d'exercer une activité professionnelle rémunérée sur la base du SMIC, tout en bénéficiant de formations et d'un accompagnement adapté. Elles sont soutenues financièrement pour l'accompagnement socio-professionnel qu'elles assurent et bénéficient en outre mensuellement d'un cofinancement des postes pour 70 postes à hauteur de 88% du RSA pour une personne seule.

BUDGET
35 M€
de budget en 2021



Au nombre de 5, ces structures recouvrent des secteurs d'activités variés (nettoyage de locaux, la mécanique, le recyclage et le réemploi de vêtements, la fabrication de palettes de bois, l'entretien d'espaces verts, la production maraîchère) et se répartissent géographiquement sur l'ensemble du territoire départemental entre Châteauroux et le Boischaud Sud.

L'intervention financière du Département pour l'accompagnement à l'insertion des bénéficiaires du RSA s'élève en 2021 à 1 613 000 €.

Le Fonds de Secours Insertion (FSI), des aides départementales à la mobilisation vers l'emploi

Le FSI permet d'accompagner financièrement la levée des freins des bénéficiaires du RSA dans leur parcours social et professionnel pour reprendre une activité ou participer aux actions d'insertion du Département.

En 2021, 44 aides ont été accordées pour régler principalement des problématiques de mobilité (63 % des aides), de financement de formation (23%) et de mode de garde (7%). Le FSI a été mobilisé à hauteur de 17 233 € malgré la crise sanitaire (+13 % par rapport à 2020).

Ce fonds favorise les parcours dynamiques et la rupture de l'isolement géographique des bénéficiaires, avec 93 % des aides accordées sur les territoires ruraux du département.

Le Conseil départemental prévoit de développer encore cet outil afin d'aider les plus fragiles dans leurs parcours vers l'emploi.



Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité Logement est un outil important de la lutte contre l'exclusion, spécifique aux problèmes de logement. Sous la seule responsabilité du Département depuis 2004, il associe les partenaires locaux volontaires (communes, communautés de communes, bailleurs sociaux, organismes sociaux...) et grâce à des aides financières, permet aux personnes en difficultés d'accéder à un logement, de résorber des dettes de loyer ou d'énergie ou de proposer l'accompagnement d'un travailleur social.

En 2021, 1884 aides ont été accordées pour un montant de 548 424,94 €.

Les principales interventions du FSL se sont concentrées en 2021 sur l'accès au logement (dépôt de garantie, 1^{er} loyer, assurance habitation...) pour 1185 demandes dont 902 accordées et sur les énergies (électricité, gaz, eau, bois, régularisation des charges...) pour 374 demandes dont 261 accordées.

Le profil-type d'une personne sollicitant le FSL est une personne seule, âgée de 38 ans, bénéficiaire de minima sociaux et locataire de son logement sur le territoire de l'agglomération castelroussine (49,64%). Le FSL permet dans certaines situations aux personnes de se maintenir dans leur logement (situation d'expulsion). Il agit de façon durable et prolongée sur la situation des bénéficiaires.

En outre, 159 mesures d'Accompagnement Social Liées au Logement (ASLL) ont été accordées en 2021, sur l'ensemble du département. L'ASLL a permis, dans le cadre d'un suivi régulier de 12 à 18 mois, effectué au domicile, d'accompagner des personnes sur des problématiques variées telles que les difficultés budgétaires ou de compréhension des documents administratifs, de favoriser l'accès aux droits ainsi qu'aux soins (en forte hausse, ces dernières années), de travailler sur l'appropriation du logement et de son environnement (quartier).

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté permet d'attribuer des aides financières ponctuelles aux jeunes en situation de grande précarité pour favoriser leur insertion ou tout simplement faire face aux charges du quotidien.

CHIFFRES

En 2021,

150 aides ont été accordées à **125 jeunes**, pour une **dépense de 39 781,30 €**

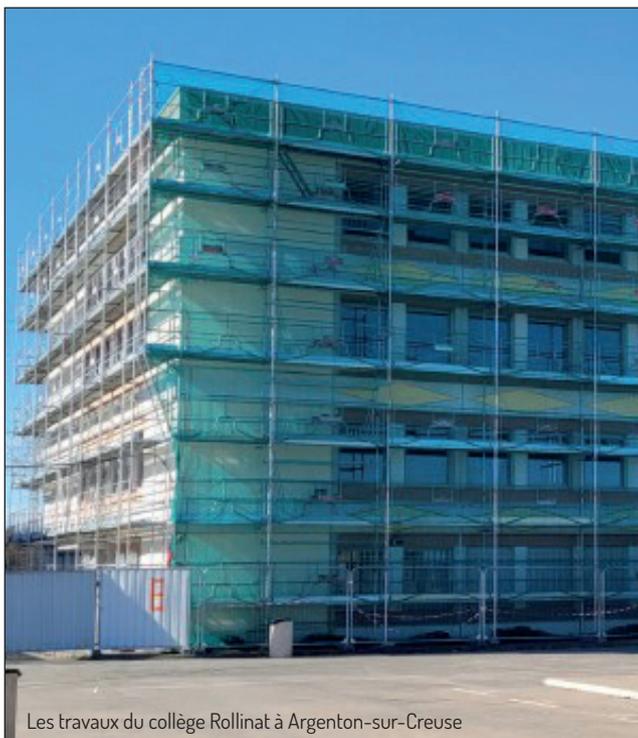
DÉVELOPPER LE TERRITOIRE





L'ÉDUCATION

La compétence « collège » incombe au Département qui assure, conformément au Code de l'Éducation, la construction, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des établissements ainsi que la restauration. Mais le Département va au-delà de cette compétence en accompagnant également les plus jeunes et en soutenant l'enseignement supérieur.



Les travaux du collège Rollinat à Argenton-sur-Creuse

Le fonctionnement des collèges

Chaque année, le Département dote les collèges d'un budget qui leur permet en autonomie d'assurer leur fonctionnement quotidien et d'engager des projets pédagogiques : **2,16 M€ ont été affectés en 2021 aux établissements.**

Les 172 agents du Département basés dans les collèges participent pleinement au fonctionnement des établissements en assurant un cadre d'enseignement adapté aux besoins et en assurant le service de restauration.

Conformément à la loi, le Département a également versé **487 000 € en 2021 aux collèges privés à parité avec les collèges publics.**



BUDGET 6,1 M€

en investissement dont
524 000 € en matériel
informatique et 100 000 € en
mobilier

2,75 M€ de
fonctionnement des collèges

172 agents du Département
placés dans les collèges

Des équipements pour les collèges

L'équipement informatique des collèges est une compétence majeure du Département dans un contexte où l'accès aux outils et données numériques est très important. Nos collèges bénéficient de renouvellements et de compléments de matériels chaque année afin de garantir un niveau d'équipement au plus près des besoins.

En 2021, **524 000 €** auront été consacrés aux renouvellements et compléments de matériel : ordinateurs, écrans, imprimantes 3D, vidéo-projecteurs.

Le Département assure maintenant en totalité la maintenance des réseaux de ses 27 collèges suite à la loi Peillon.

Ainsi, ce sont 4 agents du Département qui assurent la maintenance des réseaux informatiques des établissements. En 2021, nos établissements auront également bénéficié du raccordement très haut débit fibre sur le réseau public du Syndicat Mixte RIP36.



L'enseignement supérieur

Le Département poursuit son soutien à l'Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (A.D.E.S.I.), indispensable à nos étudiants à hauteur de 214 000 €. Il soutient également les étudiants titulaires d'une bourse d'État en leur attribuant une bourse complémentaire représentant un montant total de 275 000 €.

Enfin, l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Châteauroux a également bénéficié du soutien du Département à hauteur de 18 000 € tout comme le Réseau Canopé à hauteur de 25 000 €.

Le Département intervient en complément de ses compétences obligatoires

Dans le cadre du dispositif « **Collégiens au Théâtre** », le Département organise et finance le transport des collégiens. Néanmoins, compte tenu de la crise sanitaire, peu de représentations ont eu lieu. 7120 € ont néanmoins été affectés à cette opération que le Département renouvellera.

Depuis 2017, la gestion des transports scolaires a été transférée à la Région.

Le Département continue toutefois à assurer, au titre de sa compétence, **le transport des élèves handicapés** ayant droit à un transport spécifique compte tenu de leur handicap, ainsi que des élèves orientés en classes spécialisées pour le compte de la Région pour un budget de **558 000 € en 2021 réparti sur 45 circuits**.

LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE

Le Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36 (SMO RIP36) regroupe le Département, toutes les Communautés de Communes, la Région et la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Actif sur les déploiements fibre jusqu'au domicile depuis 2017, le RIP36 a poursuivi la phase 1 des déploiements concernant 41 communes et engagé la phase 2 permettant de couvrir l'ensemble du département en très haut débit fibre avant fin 2025. 18 M€ ont été investis pour doter notre département d'un réseau de télécommunication performant.

Fin 2021, près de 56 000 foyers étaient éligibles à la fibre sur le réseau public qui comptait 15 000 abonnés.

Plus d'information sur : lafibre36.fr



lafibre36.fr

[LE RIP36](#)

[LE PROJET : L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE](#)

[MON ÉLIGIBILITÉ À LA FIBRE](#)

[FAQ](#)

La fibre optique dans l'Indre !

Construire un nouveau réseau Très Haut Débit permettant à tous les Indriens de bénéficier des dernières technologies et des services de l'Internet.

[Tester mon éligibilité](#)

Adoptez le très haut débit

Télévision HD, télétravail, domotique, e-commerce, télé médecine, visioconférence, films à la demande... accédez à de nouveaux usages et surfez sur le net dans le plus grand confort !

L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

L'aménagement et l'entretien du réseau routier départemental restent au cœur des compétences du Département.

Le Département gère le réseau routier départemental qui représente un patrimoine très important : près de 5000 km de routes et 2000 ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement de la route). Plus de 300 agents travaillent chaque année sur l'entretien et la modernisation de ce patrimoine afin d'assurer de bonnes conditions de circulation notamment en période hivernale ou en cas de crise (tempête ...).

Au travers de ses missions de gestion, d'entretien et d'exploitation du réseau, le Département concourt à favoriser les déplacements sur le territoire, tout en cherchant à renforcer en permanence les conditions de sécurité sur les routes et à maintenir un patrimoine indispensable à l'économie du territoire.

L'entretien courant du réseau routier départemental

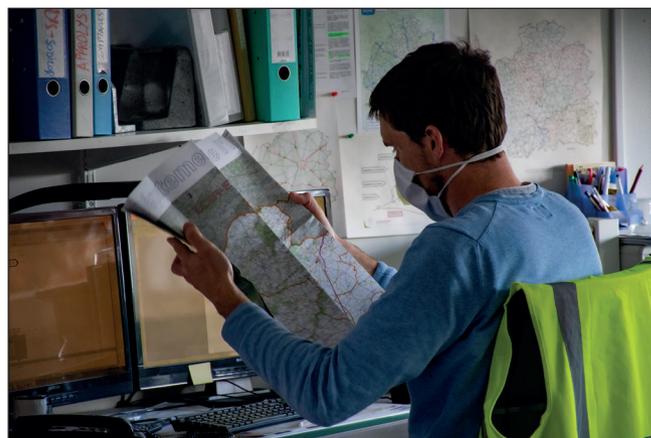
Cet entretien des routes, au quotidien, réalisé en grande partie par des agents du Département, est la mission essentielle de la Direction des Routes. Gérer le réseau, programmer les interventions d'entretien, agir préventivement, réparer les dégradations... telles sont les actions quotidiennes des agents pour assurer une utilisation en sécurité du réseau et préserver ce patrimoine.

Cet entretien courant intègre les préoccupations de développement durable en privilégiant systématiquement le recyclage de matériaux et l'emploi d'enrobés fabriqués et mis en œuvre « à froid » dans les limites des caractéristiques des produits permettant ainsi de limiter l'impact sur l'environnement. Une expérimentation conduite sur l'entretien des haies nous permettra de modifier nos pratiques dès 2022.

L'aménagement du réseau

Pour tenir compte des évolutions de trafic, améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation, le Département procède chaque année aux travaux d'aménagement nécessaires à l'amélioration des routes.

En 2021, la déviation de Villedieu-sur-Indre a été déclarée d'utilité publique ainsi que la suppression des passages à niveau 191 et 192 sur la commune de Montierchaume. Des projets importants qui seront engagés en 2022.



LE SOUTIEN AUX COMMUNES

Le Département a créé de nombreux fonds thématiques qui répondent aux projets de toutes les communes de l'Indre.

BUDGET

4,18 M€

d'aides ont été attribuées

Le Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU)

En 2021, l'enveloppe octroyée aux villes de Châteauroux, Issoudun et Déols a crû de 2 % pour s'afficher à 543 905 € de subventions.

Elle a généré 1 973 083 € de travaux HT.

Quelques exemples d'opérations financées :

- Rénovation et restructuration de l'école élémentaire Michelet à CHÂTEAURoux (138 838 € de subvention pour 710 000 € de travaux HT),
- Installation de pompes à chaleur au Pôle Images Arts et Formation (PIAF) à ISSOUDUN (47 196 € de subventions pour 117 990 € de travaux HT),
- Travaux de rénovation d'un bâtiment communal situé 1 rue de l'Abbaye à DEOLS (24 137 € d'aide pour 99 748 € de travaux HT).

Le Fonds d'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale (F.D.A.M.A.C.Z.R.)

En 2021, 4 communes ont bénéficié de subventions :

- BADECON-LE-PIN, pour la reprise de la boulangerie-épicerie,
- SAINTE-LIZAIGNE, pour la création d'un café-multiservices,
- SAINT-AIGNY, pour l'aménagement du restaurant-multiservices « La Source »,
- VILLENTOIS-FAVEROLLES-EN-BERRY, pour des travaux sur le bâtiment abritant l'épicerie multiservices de VILLENTOIS.

Pour un montant total de 137 516 € de subventions.

Épicerie multiservices de VILLENTOIS



Le Fonds Une commune-Un logement

Ce fonds permet aux communes de bénéficier de deux aides départementales sur une période glissante de 3 ans afin de réhabiliter du bâti dans les bourgs pour créer des logements locatifs de qualité.

Chaque aide est plafonnée à 100 m² et à 15 200 € par logement.

En 2021, 14 communes ont été aidées et 18 logements locatifs ont connu un début d'exécution : ils seront proposés sur le marché sans condition de ressources ni de plafond de loyer pour les locataires.

Les communes bénéficiaires sont :

- BRIANTES (2 logements),
- BUXIÈRES-D'AILLAC (2 logements),
- CHALAIS,
- FLÉRE-LA-RIVIÈRE,
- GOURNAY,
- LYE (2 logements),
- MERS-SUR-INDRE,
- MIGNY,
- ORSENNES,
- OULCHES,
- SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE (2 logements)
- SAINT-PIERRE-DE-JARDS,
- SEMBLEÇAY,
- VILLEGOUIN.

190 858,80 € de subventions ont été attribuées pour 1 309 565,30 € TTC de travaux, bien souvent réalisés par des entreprises locales.

Le Fonds d'Action Rurale (FAR)

En 2021, l'enveloppe a crû de 2 % (+10,5 % en 5 ans) pour s'inscrire à 3 269 957 €.

Quelques opérations symboliques :

- Le Poinçonnet (canton d'Ardentes) : réaménagement de la cour de l'école maternelle La Petite Fadette
- Niherne (canton de Buzançais) : travaux d'accessibilité à l'école
- La Châtre (canton de La Châtre) : réalisation d'un vélo-parc

Le Fonds d'Action Rurale permet à 238 communes issues des 10 cantons éligibles de réaliser des opérations d'investissement, avec le concours de l'Agence Technique Départementale (ATD 36) pour les opérations de voirie, et celui du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement 36 (CAUE 36) pour les opérations d'Équipement rural, lorsque ces projets n'entrent pas dans le cadre de nos nombreux fonds thématiques qui fonctionnent à guichets ouverts.

En 2021, le Département a créé un nouveau FAR bonifié : LE FONDS DE VIDÉO-PROTECTION, pour l'installation de système de vidéo-protection avec caméras fixes.

Il est basé sur le principe suivant :

- Validation du projet par le référent sûreté de la Gendarmerie Nationale,
- Bonification du Fonds d'Action Rurale ou du FDAU (ce dernier étant réservé aux 3 villes de Châteauroux, Déols et Issoudun).

En 2021, huit collectivités ont bénéficié de ce fonds pour un montant total de subventions s'élevant à 43 115 €.

EAU : SÉCURISER LA RESSOURCE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ

L'action du Département en matière d'eau s'articule autour de deux thèmes :

1 L'eau potable - 2 L'assainissement.

En matière d'eau potable

Le Département accompagne les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre d'actions de sécurisation de la ressource en eau préconisées par le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable.

Le Département a décidé de lancer la révision de son Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable, approuvé en 2008, pour les 10 années à venir afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, sur tout le territoire, en intégrant les enjeux du changement climatique et de la gouvernance.

Concernant l'assainissement des eaux usées

Les actions en matière d'épuration des bourgs se sont poursuivies. La construction ou l'amélioration des stations d'épuration permettra ainsi d'améliorer la qualité des eaux et des rivières de l'Indre. Le Département a continué également à apporter une assistance technique aux exploitants de stations d'épuration avec son service dédié (le SATESE). Le Département soutient également les collectivités pour la réalisation d'étude diagnostic de leur système d'assainissement.

En 2021, plus de 936 000 € d'aides du Département au titre du fonds départemental de l'eau sont venus en soutien de 3,58 M€ TTC de travaux et d'études portées par les collectivités compétentes.

Exemples de réalisation :

L'alimentation en eau potable

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable sur son territoire, **le SIAEP de Bazelle a décidé de réaliser une interconnexion de réseaux** entre Chabris et Val-Fouzou. Cette interconnexion s'inscrit dans une démarche à plus long terme avec des Syndicats du département voisin qui aura pour but de réduire les prélèvements dans le Cénomaniens (nappe très sollicitée) en exploitant d'autres nappes moins profondes voire une prise d'eau superficielle.

CHIFFRES

5 km longueur de la canalisation

742.423 € de coûts des travaux HT

259.848 € d'aides du Département

L'assainissement des bourgs ruraux

En 2021, 9 collectivités de l'Indre (dotées d'assainissement collectif) **ont décidé de réaliser une étude diagnostic de leur système d'assainissement**. Ces études permettent d'avoir un état des lieux des dispositifs (réseaux et station) et de définir une programmation des travaux à court, moyen et long terme en intégrant l'incidence sur le prix de la redevance assainissement.

CHIFFRES

9 études lancées

457 000 € de coût total HT

120 200 € d'aides du Département

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de l'Indre

BUDGET
194 000 €
consacré à la gestion des ENS



Durant l'année 2021, le Département a consacré 194 000 € à la gestion des espaces naturels sensibles et à l'aide aux investissements des collectivités afin de mettre en œuvre des actions favorisant la biodiversité.

Parmi ces opérations, on peut noter l'aide apportée au site de Bellebouche, situé sur la commune de Mézières-en-Brenne. Le Département a accompagné les travaux de réfection de la digue de l'étang et la mise en place d'un observatoire en queue d'étang afin de pouvoir observer une des plus grande héronnière de l'Indre.

Le Département a également apporté son aide au CPIE Brenne-Berry pour une action de sensibilisation des publics sur les risques de maladies transmises par les tiques. Elle s'est déroulée durant l'été 2021 au sein d'Espaces Naturels Sensibles.

Enfin, une aide technique a été apportée à la commune de Montipouret afin de rédiger un plan de gestion simplifié de l'ENS du « **Moulin d'Angibault** » pour concilier accueil du public et maintien de la biodiversité sur ce site ».

LE TOURISME : ATTRACTIVITÉ ET ÉCONOMIE

Poursuite de la dynamique insufflée en 2020 grâce au déploiement d'un second Plan de Relance Touristique.

Dans un contexte toujours difficile lié à la pandémie, le Département de l'Indre et l'Agence d'Attractivité de l'Indre ont souhaité poursuivre en 2021 leur action en faveur du maintien de l'activité touristique, grâce au déploiement d'un second Plan de Relance Touristique, complémentaire du Plan 2020, et financé par le Département à hauteur de 450 000 €. Avec la participation des professionnels du tourisme, tout a été mis en œuvre pour continuer d'attirer des touristes, des actifs, des professionnels de santé et des habitants dans notre département.

Soutenir, fidéliser, attirer, promouvoir...

Avec comme objectifs de soutenir les acteurs du tourisme, d'inviter les touristes à revenir dans le Département et d'attirer de nouveaux habitants sur notre territoire, une nouvelle opération « **Cet été, c'est toujours dans l'Indre en Berry** » a été mise en place en 2021, en proposant 1100 séjours à gagner, déclinés en 3 axes :

- **un jeu concours « Jackpot »** organisé sur les réseaux sociaux entre le 25 mai et le 31 juillet avec des prix d'une valeur de 200 € à gagner, comprenant 160 € d'hébergement, un chèque-restaurant de 20 €, un chéquier activités de 20 € (4 chèques de 5 €),
- **l'opération « 1 parrain 1 Filleul »** afin de faire des personnes ayant séjourné dans l'Indre depuis 2018 nos ambassadeurs. En ayant eu pour mission de recommander un ami ou un parent (leur « filleul ») pour venir séjourner dans l'Indre durant l'été 2021, les 250 premiers parrains ont pu bénéficier d'une remise de 50 % sur l'hébergement (plafonnée à 320 €), d'un chèque restaurant de 20 € et d'un chéquier activités de 20 € (4 chèques de 5 €),
- **un Pack Spécial pour les télétravailleurs**, réservé à 100 télétravailleurs pour le mois de juin et les mois de septembre à novembre, qui ont pu bénéficier pour un séjour de 3 jours et 2 nuits minimum par semaine d'une remise de 160 € sur un hébergement situé à proximité, d'un accès gratuit à un espace de co-working, d'un chèque restaurant de 20 € et d'un chéquier activités de 20 € (4 chèques de 5 €).

Des effets bénéfiques sur la fréquentation du département.

Largement soutenue par un plan de communication fort, s'appuyant sur des campagnes de sponsoring sur les réseaux sociaux et d'affichage à destination des parisiens et des franciliens dans 300 gares de métro et RER, l'opération affiche un bilan positif.

Trois millions de joueurs ont participé au jeu concours.

Sur l'ensemble de la campagne, **l'A²i a enregistré 1017 séjours réservés** sur la période concernée.

La convergence de trois politiques au service d'un tourisme de nature.

Afin de valoriser la qualité de l'environnement, reconnue comme l'un des principaux facteurs d'attractivité de l'Indre, le Département a souhaité se doter d'une politique plus synergique en 2021, en intégrant simultanément les questions environnementales, touristiques et sportives.

Cette politique transverse, confiée à la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ruralité (DATER) avec le recrutement d'un agent dédié, réunit désormais les espaces naturels sensibles, les itinéraires de promenade et de randonnées ainsi que les espaces et sites de pratique de sports de nature. Son objectif est de construire une offre globale d'accès à la nature basée sur un réseau de sentiers de découvertes thématiques et la pratique de sports de nature.

Encore marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 a vu la création de trois itinéraires de randonnée sur la commune de SOUGE, financée à hauteur de 1522 € dans le cadre du Fonds de Qualification-Requalification des sentiers de randonnée.

Ambassadeurs de l'Indre pour valoriser et partager notre offre touristique.

Qui mieux qu'un habitant de l'Indre peut faire partager à des visiteurs son intérêt pour le patrimoine du territoire où il vit ?

L'opération « **le Club des Ambassadeurs de l'Indre** », menée en partenariat avec 22 sites de l'Indre, permet aux Indriens de faire découvrir à leurs proches et au plus grand nombre nos richesses culturelles, touristiques et patrimoniales.

En 2021, malgré le contexte sanitaire qui a perduré, l'opération d'initiative départementale a de nouveau connu un large succès avec 1470 membres au 31 octobre 2021, contre 1350 en 2020.



S'ÉPANOUIR DANS L'INDRE





UNE POLITIQUE SPORTIVE DYNAMIQUE

À travers ses différents fonds thématiques, le Département de l'Indre encourage la pratique sportive des habitants et soutient les communes dans leurs projets de construction et de réhabilitation d'équipements sportifs.

En 2021, 3 projets ont profité du concours financier du Département au titre du Fonds Départemental des Travaux d'Équipements Sportifs. Ainsi les communes de Villedieu-sur-Indre, Mézières-en-Brenne et la Ville de Châteauroux ont bénéficié d'un volume de subventions d'un montant de 180 066 € qui a généré près de 1 M€ de travaux.

Le Fonds Départemental de rénovation et de réhabilitation des équipements sportifs a permis quant à lui de financer 11 projets en 2021. Cinq terrains multisports ont entre autres pu être construits sur les communes de Neuvy-Pailloux, du Blanc, Cluis, Coings et Saint-Plantaire ainsi que 3 terrains de tennis réhabilités sur les communes de Luant, Aigurande et Villedieu-sur-Indre. Au total, ce sont 86 298 € de subventions qui ont ainsi été votées et qui ont généré un volume de travaux de 581 600 €.

Le Fonds Départemental des Travaux d'Équipements à vocation socio-culturelle a pour sa part contribué à la réhabilitation de bâtiments en espaces culturels et associatifs sur les communes de Fléré-la-Rivière, Montchevrier et Sauzelles. Ces communes ont bénéficié d'un montant de subvention de 75 000 € qui a généré 399 260 € de travaux.

Au titre de la valorisation des espaces, sites et itinéraires des sports de nature, les communes de Diou, Mézières-en-Brenne et la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne ont bénéficié de subventions départementales d'un montant de 110 797 € pour un montant de travaux de 397 189 €.

Consciente que l'évolution des équipes indriennes sur la scène nationale contribue à mettre le territoire en lumière, le Département accompagne les clubs qui évoluent dans un championnat national. Outre la Berrichonne Football, ce sont quatorze clubs qui ont bénéficié du soutien financier du Département au cours de l'année 2021 pour un montant de plus de 250 000 €.

Afin d'encourager et de permettre aux sportifs de haut niveau qui sont inscrits sur les listes du Ministère des Sports et qui évoluent dans un club indrien de poursuivre leur progression dans leur discipline de prédilection, le Département apporte également son aide sous la forme de bourses. En 2021, le Département a attribué 2 bourses pour un montant de 914 €.

La Plaine Départementale des Sports

Site unique en France et porte d'entrée du mouvement associatif et sportif, la Plaine Départementale des Sports a accueilli, grâce notamment à l'implantation de nouvelles aires d'évolution sportives permettant les distanciations, un nombre important d'utilisateurs.

CHIFFRES

51 076 utilisateurs ont été accueillis en 2021 à La Plaine Départementale des Sports pour **5244** heures d'utilisation dont :

26 060 licenciés dans des clubs et comités, **10 847** élèves des établissements scolaires et **14 169** usagers secondaires



La licence 6-17 ans sans condition de ressources

Afin d'encourager la pratique sportive des jeunes âgés de 6 à 17 ans qui résident et pratiquent dans l'Indre, le Département propose un dispositif volontaire et non discriminatoire qui permet aux familles de réduire le coût de l'adhésion en club. **Pour inciter le renouvellement des licences, le Département a accru son aide de 10 €.**

Ainsi depuis septembre 2020, la réduction s'établit comme suit :

- 20 € de réduction au titre de la première adhésion pour un montant versé supérieur ou égal à 70 € et inférieur à 100 €,
- 30 € de réduction au titre de la première adhésion pour un montant versé supérieur ou égal à 100 € et inférieur à 150 €,
- 40 € de réduction au titre de la première adhésion pour un montant versé supérieur à 150 €.

Ce dispositif représente une aide pour les familles dont les enfants pratiquent un ou plusieurs sports. Dès lors que le montant annuel de l'adhésion est supérieur ou égal à 70 €, une aide forfaitaire allant de 20 à 40 € peut être allouée aux familles dont les enfants âgés de 6 à 17 ans résident et pratiquent une activité sportive dans l'Indre dans un club fédéral délégataire unisport.

Dans le cadre d'une seconde adhésion, le coût de la licence fédérale est intégralement remboursé dans la limite de 50 €.

Destiné à réduire la charge des familles tout en offrant l'opportunité aux associations la possibilité de développer leurs propres ressources, ce sont 1 481 familles qui ont profité de ce dispositif en 2021 pour un montant total d'aides de 51 861 €.

Les comités et clubs sportifs

Les comités sportifs départementaux sont des associations chargées de représenter une fédération à l'échelle du département et ont pour vocation de promouvoir et développer leur pratique sportive. À ce titre, le Département a apporté son concours financier aux comités sportifs pour leur fonctionnement, les actions structurantes et les écoles départementales. En 2021, 32 comités ont ainsi été subventionnés pour un montant de 95 275 €.

Le Département apporte également son soutien aux clubs sportifs à travers le Fonds d'Animation Rurale section Animation locale et les dotations sportives sur les communes d'Issoudun, Déols et Châteauroux Métropole. En 2021, 306 associations sportives ont obtenu un concours financier du Département pour leur fonctionnement pour un montant d'aides total de 273 401 €.

UNE POLITIQUE CULTURELLE FORTE DANS UN CONTEXTE SANITAIRE TOUJOURS DIFFICILE

Chaque année, l'animation culturelle du territoire contribue à accroître son attractivité, à développer le lien social et à conforter notre volonté de « vivre ensemble ». Ce qui est vrai pour n'importe quel espace l'est peut être encore plus pour un département rural comme l'Indre. Et 2021 fut évidemment très particulière.

En 2021

211 714 € ont été votés afin d'apporter notre soutien au Conservatoire à Rayonnement Départemental, à la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre, ainsi qu'aux différentes Écoles Municipales et Sociétés Musicales. Ces différentes structures permettent, grâce à la qualité de l'enseignement qui y est dispensé et à leur répartition géographique équilibrée, à de très nombreux indriens de bénéficier de formations et de cours adaptés.

Au total, si on ajoute à l'enseignement musical le volet « diffusion du spectacle vivant », ce sont plus de 520 000 € qui ont été en 2021 provisionnés.

Les festivals maintenus mais parfois reprogrammés en fonction des mesures sanitaires (exemple) :

- association « Musique au Pays de George Sand » 38 000 €,
- association « Pour que l'Esprit Vive » de la Prée 11 000 €,
- association « Les Amis du Festival de Gargillesse » 9 200 €.

BUDGET
1 499 376 €
d'investissement
3 269 026 €
de fonctionnement

Les paniers artistiques et solidaires

Portés par l'association « L'ASSO » ils ont été soutenus à hauteur de 20 000 €. 4 paniers artistiques et solidaires ont notamment été programmés à Argenton-sur-Creuse, Clion-sur-Indre, Éguzon-Chantôme, Lys-Saint-Georges, Lignac, Pellevoisin.

Collégien au Théâtre

Autre volet, le dispositif « Collégien au Théâtre » : impacté par la crise sanitaire avec un retour dans les salles à compter de mars 2021, cette opération a été accompagnée en 2021 d'actions culturelles de sensibilisation à la musique populaire et d'initiation à la danse contemporaine déployées dans plusieurs collèges de l'Indre.



Musique et Théâtre au Pays

Toujours pour la dimension « aide à la diffusion du spectacle vivant », le dispositif « Musique et Théâtre au Pays » a permis en **2021 la programmation de 51 spectacles** en zone rurale malgré le contexte épidémique.

Complémentairement, le Département apporte son aide aux différentes associations qui œuvrent dans le secteur culturel mais également aux nombreuses compagnies théâtrales amateurs et professionnelles dont la production anime culturellement chaque année notre territoire.

Par ailleurs, le volet artistique avec notre fonds de soutien aux expositions d'art et d'artisanat d'art a, en 2021, bénéficié à 10 remarquables expositions.

Bien évidemment, les programmes d'expositions des Musées de l'Hospice Saint Roch d'Issoudun et de Châteauroux ont été également soutenus.

Pass 3C

Un Chéquier Culture Collégien(ne) : 160 000 € ont été réservés pour le remboursement des chèquiers consommés ainsi que pour les services d'un prestataire chargé de la logistique et de la gestion du dispositif.

1 chéquier composé de 7 chèques :

- 2 chèques de 5 € pour livres et bandes dessinées,
- 2 chèques de 5 et 6 € pour le spectacle vivant,
- 2 chèques de 5 € pour des visites de châteaux, musées, réserves, parcs et jardins et lieux de loisirs,
- 1 chèque de 5 € pour le cinéma.

Terminons par le fleuron de notre politique en faveur de la préservation/réhabilitation du bâti de qualité : le Fonds Patrimoine.

En 2021, 52 opérations publiques et 30 opérations privées en ont bénéficié sur l'ensemble du Département.

Près de 900 000 € de subventions ont ainsi été accordées.

Le graphique illustre le « Pass 3C », un chéquier culture collège. Au centre, le mot « PASS 3C » est écrit en lettres orange et noires stylisées. Autour de ce titre, il y a plusieurs icônes colorées : un château, une pile de livres, une statue de buste, deux masques de théâtre, un microphone, un appareil photo, un chat, et des émoticônes de joie et de cœur. En bas à droite, un ticket jaune indique « 36€ DE RÉDUCTIONS ». En bas à gauche, une icône de localisation est visible. Le tout est sur un fond vert clair à rayures diagonales.

Infos et inscriptions sur **indre.fr**

INDRE
LE DÉPARTEMENT

LIRE, ÉCOUTER, VOIR... AVEC LA BDI

Service culturel du Département, la Bibliothèque Départementale de l'Indre (B.D.I.) a pour mission de développer la lecture via les bibliothèques en lien avec tous les partenaires éducatifs, sociaux et culturels concernés, dans un souci d'aménagement du territoire et d'égalité d'accès de chacun à l'information, à la culture, aux loisirs et à la formation permanente.

2021, la lecture dans la continuité de la période sanitaire

Espaces de socialisation, tisseuses de lien social, lieux de partage et d'échanges de cultures, les bibliothèques sont au cœur de la vie locale. Impactées par la crise sanitaire 2020/2021, elles ont su être réactives et apporter aux usagers un réconfort apprécié sur cette période.

Le Département de l'Indre et plus particulièrement la B.D.I. a continué à mener son action sur l'ensemble du territoire en épaulant les bibliothèques dans leur organisation et en mettant tout en œuvre pour les soutenir dans un souci de répondre aux demandes diverses et variées des usagers.

La B.D.I. a disposé d'un budget de 195 000 € pour l'acquisition d'ouvrages dont 4 000 € pour l'acquisition de livres numériques.

La B.D.I. a proposé des formations pour les bénévoles et salariés du réseau ainsi que des supports d'animation pour relancer l'activité des bibliothèques. Trois nouvelles expositions ont été achetées :

> Tout Lascaux

Cette exposition multimédia et interactive grand public richement illustrée retrace toute l'histoire du chef-d'œuvre préhistorique que constitue Lascaux, ornée magistralement il y a 20 000 ans, jusqu'à la réplique intégrale Lascaux IV. Cette exposition révèle tous les secrets de Lascaux, de son art, et de ses fac-similés successifs. Le rôle incontournable de la 3D dans la réussite des répliques est mis en lumière.

CHIFFRES

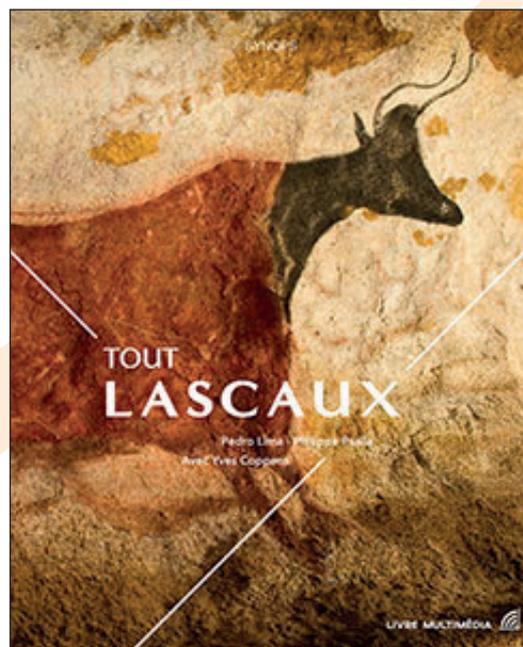
20 018 réservations en ligne

13 542 usagers inscrits actifs

356 550 documents prêtés

31 284 sessions ouvertes sur le portail biblio36.fr

181 nouveaux inscrits aux ressources numériques



> Mission Potager

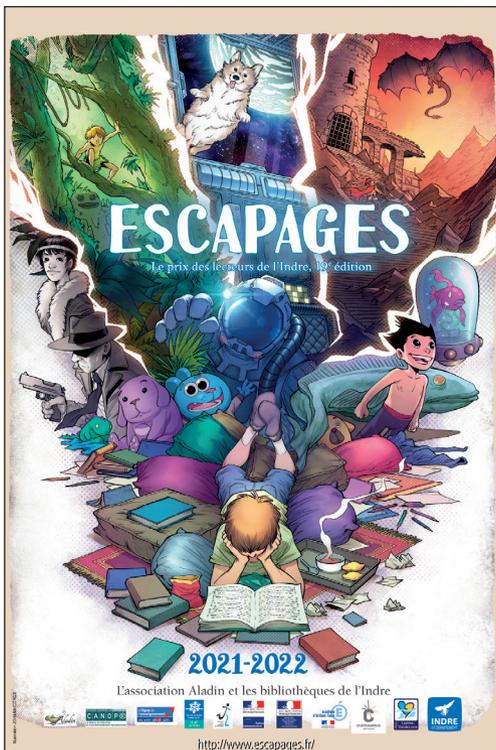
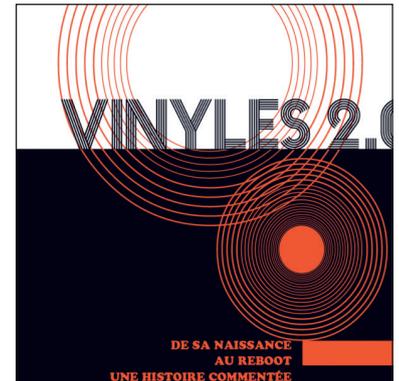
Une exposition pour découvrir les fruits et légumes et comprendre comment les consommer de façon durable. Elle détaille le portrait de 10 fruits et légumes : comment poussent-ils ?



Dans quelles régions ? Comment les consommer ? Elle propose également des conseils pour éviter les déchets et le gaspillage alimentaire dans notre quotidien.

> Vinyles 2.0

Au travers d'une série de panneaux, c'est toute l'histoire du microsillon, principal support de diffusion d'enregistrements sonores commerciaux pendant la seconde moitié du 20^e siècle, qui est racontée. On y aborde autant les modes de fabrication que l'économie et l'art graphique qui a servi de support aux artistes et aux maisons de disques. L'exposition présente aussi les différents types de vinyles : du 78 tours au vinyle souple, en passant par le picture disc.



Escapages 2021

En septembre 2021, s'est ouverte la 19^e édition qui a regroupé 14 519 lecteurs, 29 bibliothèques, 7 lycées, 13 collèges, 148 écoles, 2 crèches, 1 établissement spécialisé. Les résultats ont été communiqués au printemps 2022.

Escapages, Prix des lecteurs de l'Indre, récompense les livres préférés des jeunes lecteurs mais aussi des adultes qui y participent tout au long de l'année scolaire. Ainsi 32 livres sont en sélection, 4 titres répartis sur 8 catégories d'âge.

La création du Prix Escapages est l'aboutissement d'un long travail de coopération entre des partenaires du monde éducatif institutionnel et associatif, motivés par le développement et la promotion de la lecture.

L'opération commencée en 2020 s'est terminée en 2021 par un vote. La proclamation des résultats a eu lieu par voie numérique, le contexte sanitaire ne permettant pas le maintien de la finale.

L'implication du Département dans la réalisation du Prix se retrouve au niveau du financement qui est de 11 600 €. Mais également, par l'acquisition d'ouvrages et la mobilisation d'agents de la B.D.I. qui participent au comité de lecture en partenariat avec des

bibliothèques du réseau et assurent la réalisation des outils de communication en collaboration avec la Direction de la Communication du Département et la diffusion auprès des différents partenaires.

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE EN 2021

Les Archives départementales, une administration au service de tous, sont librement accessibles à toute personne désirant effectuer une recherche historique ou administrative.

CHIFFRES

105 153 utilisateurs ont consulté 3 348 915 pages sur archive36.fr

7793 documents consultés

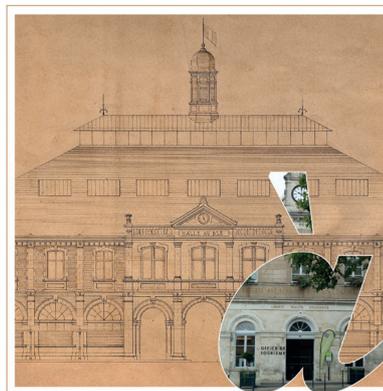
165 m linéaires d'archives publiques et privées ont été collectés

La culture accessible à tous

Les Archives départementales accueillent gratuitement, quatre jours par semaine, toute personne désirant effectuer une recherche historique ou administrative. Bien que les mesures sanitaires prises par le Gouvernement n'aient pas affecté l'ouverture du service, la salle de lecture peine à retrouver son public. La fréquentation reste à peu près identique à celle de 2020, avec des lecteurs un peu moins nombreux mais plus souvent présents : 368 lecteurs ont consulté 7793 documents au cours de 1140 séances de travail. Le nombre de recherches par correspondance a quant à lui baissé de moitié par rapport à 2020 : les Archives ont répondu à 611 sollicitations de la part de particuliers et de professionnels. Le site internet confirme son succès auprès du public, avec 105 153 utilisateurs en 2021 et 3 348 915 pages vues lors de 410 081 sessions.

Les Archives départementales sont également à la disposition des scolaires. Les incertitudes liées à la crise sanitaire n'ont pas permis d'accueillir des classes sur place au premier semestre 2021, ce qui explique une fréquentation moindre : 210 élèves de primaire et de collège ont pu découvrir l'histoire du Département à travers des ateliers de calligraphie ainsi que des visites du Château Raoul et de Châteauroux. Le service éducatif a par ailleurs préparé la brochure « **De Castrum Radulphi à Châteauroux Métropole** », parue en juin. Ce livret retrace l'histoire de Châteauroux du Moyen Âge à nos jours et est distribué gratuitement.

de
CASTRUM RADULPHI



CHÂTEAURoux

*Itinéraire de Castrum Radulphi à Châteauroux Métropole
avec le Département de l'Indre*

Organisée au printemps en partenariat avec les Amies et amis de la Commune de Paris, l'exposition « **Histoire de la Commune de Paris** » a attiré 85 personnes. Elle a été mise en perspective par la conférence de Jean Annequin sur le thème « **La Révolution de 1871 et l'Indre : regards et réalités en province rurale** », à laquelle ont assisté 44 personnes.

Pour la première fois, les Archives départementales ont participé à l'opération Secrets de fabrique organisée par l'Agence d'Attractivité de l'Indre en proposant trois visites des locaux à 22 personnes. Ces visites ont été renouvelées lors des **Journées européennes du Patrimoine** (3 créneaux proposés, 37 visiteurs), lors desquelles la compagnie Bol d'Air a été accueillie pour une lecture de **contes de George Sand** qui a ravi 28 personnes. Au total, **482 Indriens** ont bénéficié d'au moins une activité culturelle organisée par les Archives.



Journées du Patrimoine : les visiteurs ont découvert un parchemin long de 25 mètres



Lecture de contes de George Sand par la compagnie Bol d'Air



Visite pour d'anciennes élèves de l'école normale d'institutrices, dont les Archives occupent désormais les locaux

Conserver et protéger un patrimoine commun

Les fonds des Archives se sont enrichis de 165 mètres linéaires d'archives publiques et privées. Sont principalement à signaler, en matière d'archives publiques, les versements de la Maison centrale de Saint-Maur (2009-2014), du tribunal judiciaire de Châteauroux (1986-2017), de la Société d'économie mixte de l'Indre (SEM 36, 1994-2017) ou encore de la Cellule de la coordination administrative de la préfecture (dossiers de harkis et de rapatriés d'Algérie, 1960-2002). Quatre communes ont fait le choix de déposer leurs archives : Migné, Chézelles, Saint-Cyran-du-Jambot et Diou. En matière

d'archives privées, citons deux fonds photographiques sur la région d'Argenton-sur-Creuse, le **fonds Barbier** (70 Fi, années 1890-2007) et le don de Mme Benoît-Busson concernant **la Libération et les dommages de guerre** (7 Fi 1180-1198), ainsi que le fonds Jacques Greslier, très éclectique (archives sur le lycée Jean Giraudoux, les Ponts et chaussées de l'Indre et archives familiales, XX^e siècle). Par ailleurs, le fonds de l'architecte Monique Barge fait l'objet de versements successifs qui se poursuivront en 2022. Plusieurs classements ont été achevés et les fonds sont désormais à la disposition du public, notamment les archives déposées des communes de Francillon, du Tranger, de Migné et de Diou, un fonds de



La place de la République à Argenton-sur-Creuse ([années 1960], 70 Fi)



Brassard de Mlle Constantin, infirmière à l'hôpital auxiliaire n°13 Saint-Martial de Châteauroux (117 J 39)
Photographie extraite du carnet de Mlle Constantin (117 J 39)

documents de propagande électorale (71 Fi, 1978-1983) et les fonds de la **Croix-Rouge de l'Indre** (117 J, 1892-1976) et Pâtureau-Mirand (118 J, 1762-1968), tous deux extraits de la collection Ballereau. Des fonds contemporains ont été repris et leurs inventaires corrigés, comme ceux des installations classées (1924-2002) et de la Trésorerie générale (1954-1975).



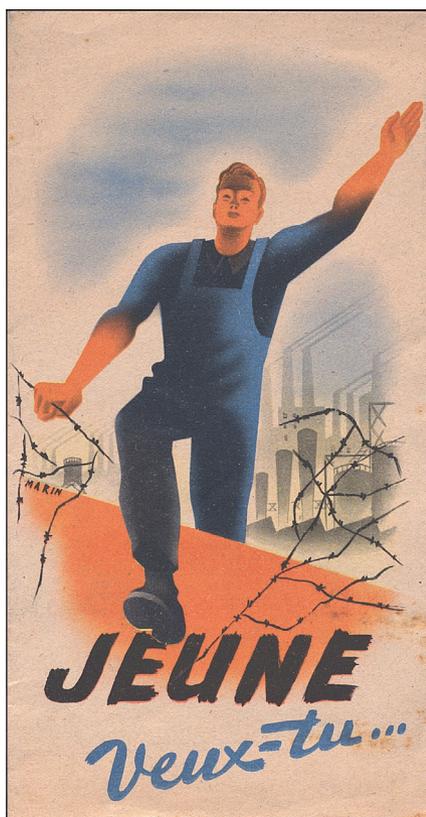
Une offre en ligne enrichie

Le site internet des Archives départementales a fait l'objet de soins particuliers et s'est enrichi de nouveaux inventaires, de fonds numérisés et d'activités culturelles inédites. Précieux outil pour les amateurs comme les professionnels, le guide du chercheur est complété au fur et à mesure de l'achèvement des classements. Les rubriques de l'état civil et des recensements de population accueillent de nouvelles images numérisées à partir des dépôts et des prêts des communes (état civil de La Châtre, recensements de Fontenay, Mérigny, Poulligny-Saint-Pierre, Saint-Hilaire-sur-Benaize, etc.).

Par ailleurs, de gros chantiers ont été menés en externe pour la numérisation des tables alphabétiques des successions et absences, des répertoires et tables alphabétiques des hypothèques et des registres de déclarations des mutations par décès, bureaux d'Aigurande et d'Ardentes. S'y ajoutent la numérisation en haute définition des plaques de verre d'**Eugène Hubert** et des cartes postales. Environ 107 000 vues ont été ainsi réalisées, pour une mise en ligne en 2022.



Concremiers, cl. E. Hubert (début. XXe siècle, 26 Fi 1279)



Dessin de propagande, 1942
(1365 W 221)

Destinés aux scolaires, les dossiers « Archives à la loupe » proposent un corpus documentaire sur un point du programme scolaire en lien avec l'histoire locale. La série s'est enrichie de dossiers sur des thèmes tels que l'école de Jules Ferry dans l'Indre, George Sand et la Révolution de 1848 ou encore **la seconde guerre mondiale**.

Afin de garantir une meilleure conservation sur le long terme des documents, 55 mètres linéaires de documents ont été dépoussiérés et environ 68 mètres linéaires ont été reconditionnés dans des chemises et des boîtes adaptées. 11 registres dont l'état de conservation ne permettait pas la consultation ont pu être restaurés et sont de nouveau disponibles pour les lecteurs.

PROTÉGER
LES BIENS ET
LES PERSONNES





SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre (SDIS36) est un établissement public qui assure la sécurité des 217 000 habitants de l'Indre.

Le SDIS36 veille à la protection des personnes, des biens et de l'environnement sur l'ensemble du territoire. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels.

BUDGET

21,9 M€ dont

17,6 M€ en
fonctionnement et

4,3 M€ en
investissement

CHIFFRES

En 2021

49 476 appels ont été reçus

22 300 sorties d'engins



Activité opérationnelle

Le Centre de Traitement de l'Alerte est l'organe pour le SDIS 36, de réception des demandes de secours pour l'ensemble du département de l'Indre où aboutissent les appels sur le numéro d'urgence (18). Les numéros d'urgence 15 et 112 sont traités par le centre de réception et de régulation du SAMU.

En 2021, près de 49 476 appels ont été reçus, soit une augmentation de 7 % avec une moyenne de 136 appels par jour.



Cette année 2021 aura été marquée par une **augmentation de notre activité opérationnelle : +27 % d'accidents sur voie publique, +11 % de secours à personne, -10 % d'incendies**. Ces missions représentent 87 000 heures d'engagement opérationnel et 22 300 sorties d'engins. Cette augmentation s'explique par une reprise des activités socio-économiques avec des modalités sanitaires moins contraignantes au cours du second semestre.

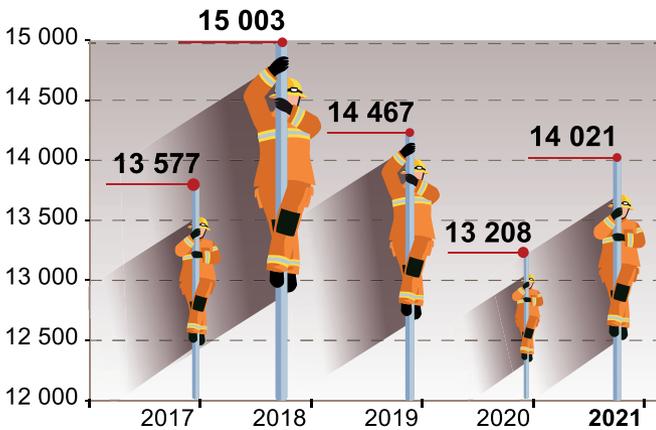


Feu de forêt du 2 avril à Oulches

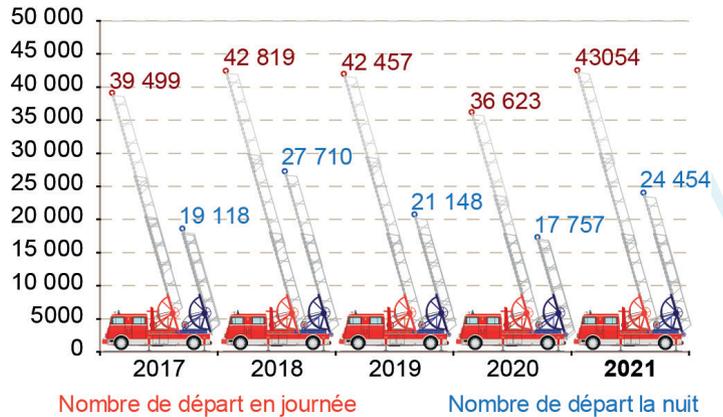
Le feu de forêt du 2 avril sur les communes d'Oulches et de Ciron, et les inondations de Belâbre ont été les interventions les plus marquantes et dimensionnantes de l'année 2021. Durant cette année, la conduite journalière des indicateurs opérationnels et des effectifs mobilisables a permis d'adapter notre capacité de réponse et d'assurer les sollicitations ponctuelles de vaccination ou de logistiques.

Il est à noter la mobilisation de 2 sapeurs-pompiers volontaires de l'Indre pour des missions ultramarines en Guadeloupe et en Polynésie Française.

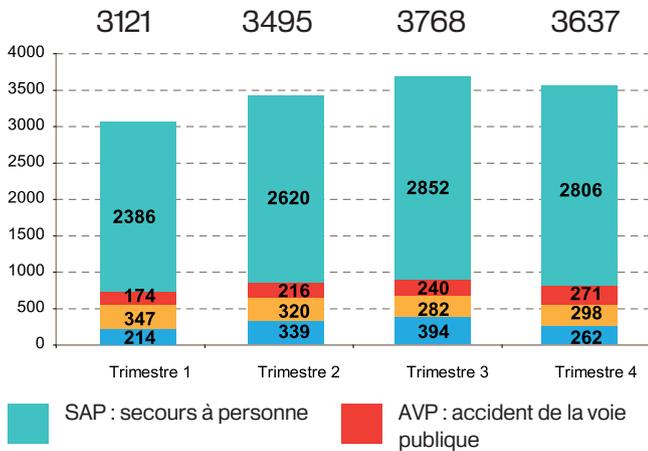
Nombre d'interventions



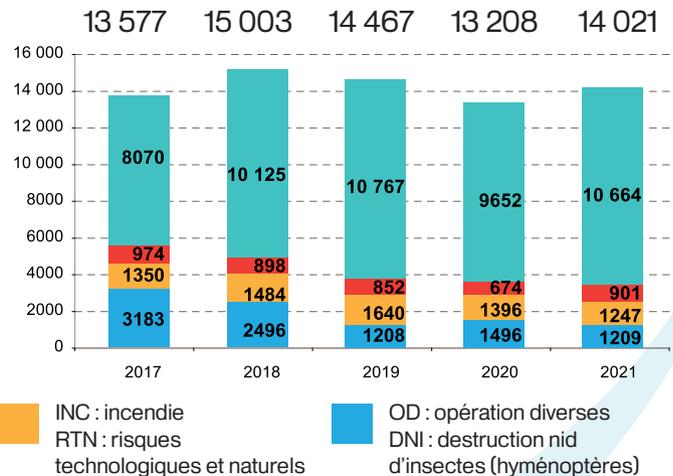
Nombre de départs de sapeurs-pompiers engagés pour interventions



Nature des interventions : 14 021



Augmentation de 6,2 % par rapport à 2020



Finances et marchés publics

Ce service participe à la préparation du budget et assure la gestion des crédits ainsi que le contrôle des procédures. **Le budget 2021** du SDIS est de 21,9 M€ dont 17,6 M€ en fonctionnement et 4,3 M€ en investissement. Le Département contribue à hauteur de 7,4 M€ en fonctionnement et octroie une subvention d'investissement de 0,85 M€.

Ainsi, les contributions du Département s'élèvent à 8,28 M€ représentant 51,5 % du total des contributions des collectivités locales

(communes, EPCI et Département).

De nouveaux enjeux financiers se présentent pour 2022, dans un contexte inflationniste des sources d'énergie et des matières premières provoquant une hausse des besoins budgétaires. Alors que l'activité opérationnelle n'a cessé d'augmenter ces dernières années, l'objectif est toujours d'améliorer l'efficacité et de garantir la permanence de l'action publique.

La gestion de la crise sanitaire

La gestion de la crise sanitaire s'est poursuivie au cours de l'année 2021 avec le suivi des personnels malades du COVID ou contact à risque, la mise à jour des mesures préventives et le suivi d'indicateurs afin d'anticiper l'éventuelle chute des effectifs disponibles (Potentiel journalier opérationnel) dans les centres d'incendie et de secours.

Après les actions menées, notamment le dépistage en 2020, le service de santé et de secours médical (SSSM) du SDIS 36 s'est engagé dans la campagne de vaccination anticovid.

La première priorité a été de vacciner les sapeurs-pompiers qui ont accepté de façon massive de recevoir les injections (plus de 99 %).

Sur sollicitation de l'agence régionale de santé (ARS) et de la préfecture, le SDIS a mis à disposition les officiers du service de santé pour renforcer le centre de vaccination situé à Châteauroux, soit pour gérer une à deux lignes de vaccination, soit pour effectuer des opérations « coup de poing » en partenariat avec les associations agréées de sécurité civile.

Afin de répondre à la demande, le SSSM a formé 35 sapeurs-pompiers au geste vaccinal sous la supervision de médecins et d'infirmiers. Le centre de secours principal de Châteauroux a servi de centre de vaccination éphémère pour accueillir et vacciner les forces de sécurité intérieure (gendarmes et policiers).

Par ailleurs, le SDIS 36 a conçu un véhicule logistique, permettant de créer, en utilisant des locaux mis à disposition, un centre mobile de vaccination en tout lieu du département.

Ce centre mobile de vaccination a été utilisé à plusieurs reprises à la cité administrative pour les fonctionnaires affectés sur ce site.

La délivrance des vaccins commandés par le SDIS 36 était assurée par la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier de Châteauroux. La coordination entre les deux services a été d'une grande efficacité.

Le SSSM, malgré sa forte sollicitation liée à la pandémie, a maintenu ses autres missions de médecine préventive et d'aptitude, y compris sa participation à l'aide médicale urgente avec 732 interventions.

Au total, le SDIS 36 avec sa chaîne de commandement pandémique et sa composante santé a montré par les actions menées qu'il était en capacité de prendre une part active dans la gestion d'une crise sanitaire au niveau départemental.



2021 : UNE ANNÉE DE RAJEUNISSEMENT DES EFFECTIFS ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ANALYSES EN BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

En investissant dans l'outil PCR en 2020, le LDA36 s'est ouvert un champ immense de nouvelles analyses pour traquer les bactéries, virus et autres parasites qui menacent nos élevages, la faune sauvage et nos animaux de compagnie.

CHIFFRES

99 analyses Trichines pour 599 porcs

28 000 analyses en biologie moléculaire

95 000 analyses en immuno sérologie

Renouvellement de l'équipe.

L'année 2021 a été marquée par l'arrivée de 4 nouveaux collaborateurs destinés à remplacer deux départs en retraite, une demande de mutation et un congé longue maladie.

Accréditation COFRAC

Comme chaque année, le laboratoire a été audité par des experts indépendants du COFRAC mandatés par l'État pour contrôler la bonne application des référentiels techniques et normatifs au sein du laboratoire.

Au terme de deux jours d'audit intense, les évaluateurs ont reconduit leur confiance sans réserve sur la politique qualité du LDA36, la fiabilité de ses résultats d'analyses, son indépendance et son impartialité. Fort de ces bons résultats le LDA36 conserve tous ses agréments officiels délivrés par le ministère de l'Agriculture.



La besnoitiose : l'Indre en position de pointe contre cette maladie émergente.

La besnoitiose est une nouvelle maladie qui se répand progressivement en France à partir des élevages du sud. Cette maladie est due à un petit parasite monocellulaire qui se développe dans la peau des bovins de façon irréversible jusqu'au dépérissement de l'animal. C'est une maladie sans traitement ni vaccin.

En lien avec le GDS36, les éleveurs et les vétérinaires, le LDA36 a amplifié son action dans la mise au point d'une méthode analytique pour la détection d'animaux infestés par ce parasite en utilisant des analyses de mélange de sérums.

L'objectif étant de disposer d'un réactif à moindre coût suffisamment sensible et spécifique pour détecter un sujet malade mélangé avec 9 sujets sains. Cette stratégie ayant pour objectif d'éviter l'introduction de ce parasite au sein des élevages lors des achats d'animaux et la propagation de la maladie au sein de l'élevage. En la matière, le Département de l'Indre fait figure de précurseur et de nombreux autres départements le suivent sur cette nouvelle approche sanitaire. Un fabricant français de kits de diagnostic s'est appuyé sur les résultats du LDA36 pour mettre au point son kit mélange.



Développement de la biologie moléculaire.

Si 2020 a été l'année qui a vu l'implantation de ce nouveau service technique accrédité COFRAC au sein du LDA36, 2021 fut l'année de son développement avec :

- la gestion de plus de 28 000 échantillons de cartilage auriculaire pour la détection du virus BVD chez le veau,
- l'adoption d'une technique pour la détection des mycoplasmes dans le lait de tank des élevages caprins (maladie provoquant des arthrites et une forte baisse de lactation)
- l'adoption d'une technique multiplex permettant la recherche simultanée de 8 agents pathogènes impliqués dans les maladies abortives des ruminants. (Salmonelle, Listeria, Campylobacter, Anaplasma, FièvreQ, Chlamydieuse, BHV4, Leptospire)

Cet outil PCR, rendu familier lors de la crise COVID, permettra au LDA36 de rechercher prochainement d'autres pathogènes pour l'élevage comme la paratuberculose et les maladies respiratoires.

UNE COLLECTIVITÉ DE PROXIMITÉ



INDRE
LE DÉPARTEMENT



RAPPORT FINANCIER 2021

Le Département de l'Indre a poursuivi en 2021 sa forte mobilisation pour accomplir ses missions efficacement et durablement et a répondu avec pertinence aux priorités et aux urgences du quotidien des Indriens confirmant son rôle incontournable de garant de toutes les solidarités humaines et territoriales.

BUDGET

241 M€ de dépenses réelles dont :

197 M€
en fonctionnement

44 M€
en investissement

Notre Collectivité a poursuivi ses efforts et tenu ses engagements au bénéfice de l'ensemble des acteurs de notre territoire par ses investissements massifs pour impulser une économie qui fait vivre nos villes et nos villages.

Les efforts ont été concentrés au service de nos concitoyens tant dans les domaines de la solidarité envers les familles et les populations les plus fragiles, de l'éducation, de la culture, du sport, des infrastructures qu'à travers toutes les formes d'intervention et de soutien volontaristes des acteurs locaux, indispensables à l'aménagement et à l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Notre Assemblée confirme, de nouveau en 2021, sa volonté et sa détermination à conjuguer responsabilité, qualité de gestion et ambition territoriale pour satisfaire l'ensemble des habitants de l'Indre, des communes, des associations et des entrepreneurs, chacun contribuant à la force vive de notre Département.

Les chiffres du compte administratif 2021

L'exercice 2021 a permis de consolider l'action engagée en faveur de nos concitoyens en faisant vivre la notion de double solidarité, humaine et territoriale, qui est au cœur de nos missions. Dans tous les domaines, la volonté de porter une politique publique efficiente a été privilégiée au profit de l'ensemble du territoire. Le budget du Département a été exécuté à hauteur de 83 % avec 241 719 233 € de dépenses réelles dont 197 401 602 € en fonctionnement et 44 317 631 € en investissement, soit un montant de dépenses par habitant de 1068 €. Le taux d'exécution démontre que les prévisions budgétaires continuent à être estimées au mieux des besoins recensés. Les recettes réelles, exécutées à 100 %, s'élèvent à 271 836.644 €, dont 241 664 293 € en fonctionnement et 30 172 351 € en investissement.

L'exécution de tous les budgets confondus (budget principal et budget annexe du Laboratoire d'analyses) s'est traduite en 2021 par la production de 25 759 mandats. Parallèlement, 11 338 titres de recettes ont été émis, permettant le recouvrement des sommes dues par les différents redevables du département. 871 virements de crédits ont été saisis et 11 régies suivies.

CHIFFRES

25 759 mandats ont été réalisés

11 338 titres de recettes ont été émis

871 virements de crédits ont été saisis

11 régies suivies

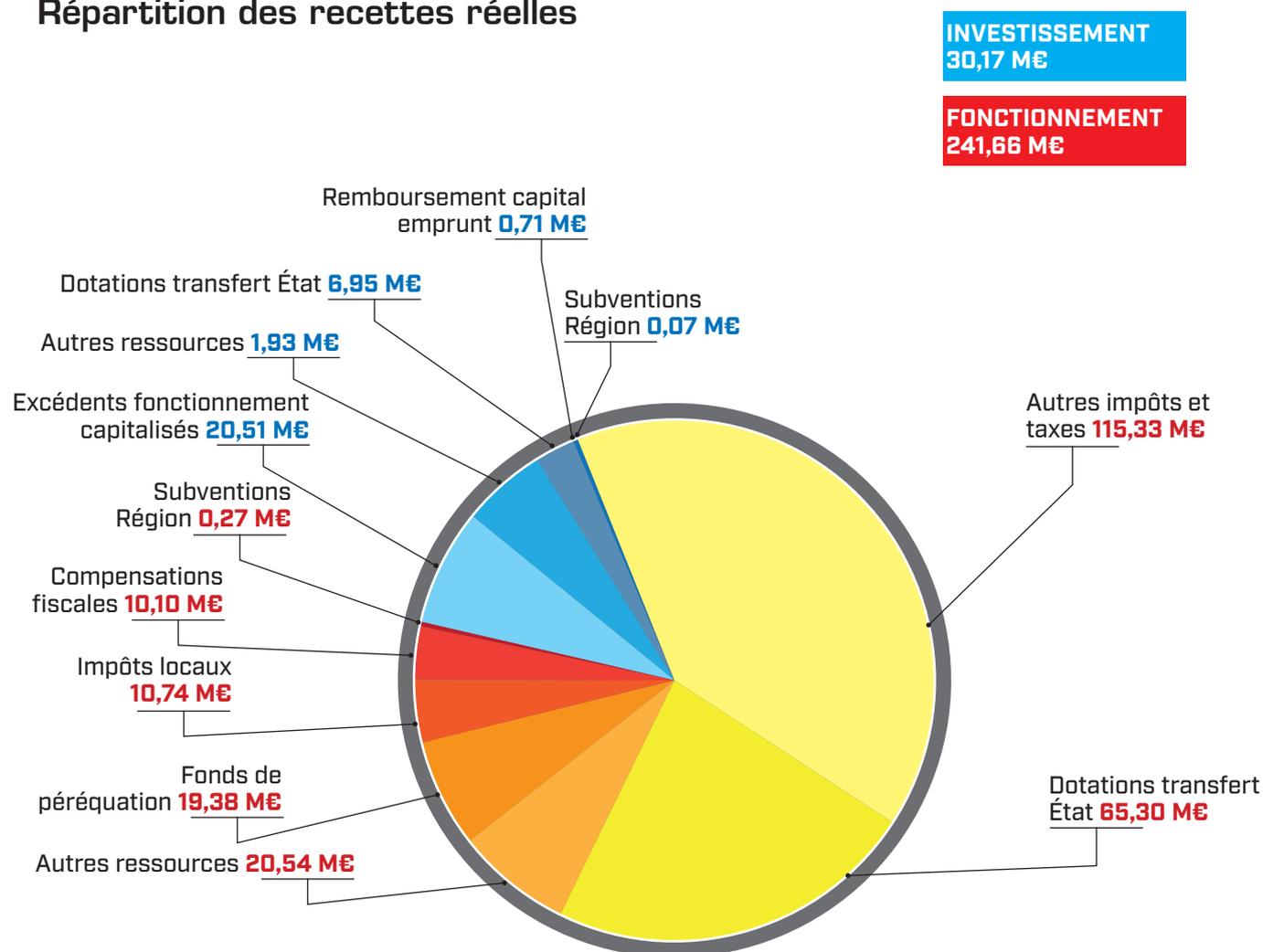
Les grandes masses budgétaires

• La structure des ressources 2021

Les recettes réelles de fonctionnement ont enregistré une croissance de 5,7 % principalement en raison de la progression des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui sont restés dynamiques en 2021. Les composantes des recettes de fonctionnement ont évolué en 2021 avec la perte du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les impôts locaux ne sont plus constitués que de la CVAE et de l'IFER qui sont restés stables en 2021.

En compensation de la perte de la part départementale de foncier bâti, le Département s'est vu attribuer une fraction de TVA nationale ainsi qu'une fraction complémentaire expliquant la hausse du poids des impôts indirects.

Répartition des recettes réelles



Outre le fait que les Départements ne disposent plus du pouvoir de taux qui caractérisait le foncier bâti, les collectivités départementales perçoivent une part prépondérante de recettes corrélées à la croissance économique. Le remplacement d'impôts locaux par des fractions d'impôts nationaux entraîne une rigidification des ressources, réduit les marges de manœuvre et expose davantage les Départements à la conjoncture économique.

Le produit des DMTO poursuit son rythme croissant en 2021 compte tenu de la bonne tenue du dynamisme du marché immobilier mais l'évolution de cette ressource demeure imprévisible. Par ailleurs, pour l'Indre, cette ressource représente seulement 8 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est à noter que le Département de l'Indre a poursuivi en 2021 la stabilité du taux minimal de 3,80 %. Les ressources issues du fonds national de péréquation des DMTO enregistrent une baisse de 1 M€ compte tenu de la diminution du montant national mis en répartition.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), celle-ci présente une évolution à la baisse compte tenu de la perte d'habitants entre 2020 et 2021.

• **Le rôle-clef du Département en termes de solidarités humaines**

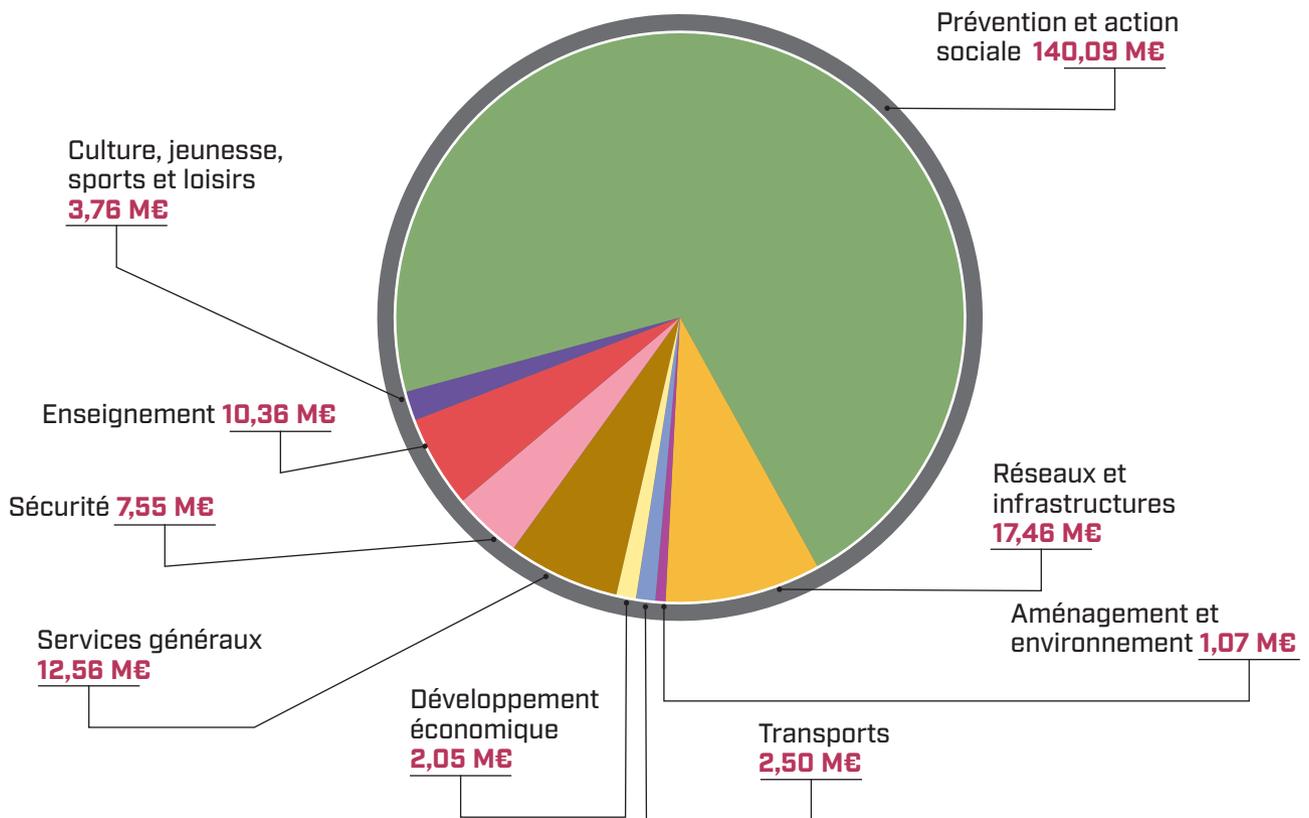
La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste la priorité et relève de nombreux efforts de gestion, tout en assurant la qualité du service public rendu aux habitants de l'Indre et non pas à son détriment. 197,4 M€ de crédits sont consacrés en 2021 à la section de fonctionnement pour l'exercice des compétences départementales dont le secteur primordial est l'organisation de l'action en matière de solidarité humaine. Les dépenses relatives au domaine social, au cœur de nos missions, sont en perpétuelle croissance, leur évolution guidant celle des dépenses totales de fonctionnement.

Le Département de l'Indre a poursuivi en 2021 sa mobilisation pour accomplir prioritairement ses missions sociales. Aucun être n'a été mis de côté et chaque citoyen - enfant, personne âgée,

personne touchée par le handicap, personne fragile - a pu bénéficier du soutien de notre collectivité. Cet accompagnement a permis d'apporter une réponse aux besoins de chacun pour lutter contre les inégalités et contribuer au mieux-vivre et au mieux-être.

Pour autant, notre collectivité ne renonce à aucun de ses objectifs en assumant la diversité des missions qui sont les siennes : maintien et développement d'actions, de services et de politiques publiques volontaristes dans les domaines éducatif, culturel, sportif, touristique et environnemental sans oublier notre soutien pour la sécurité de chacun et notre combat contre la désertification médicale.

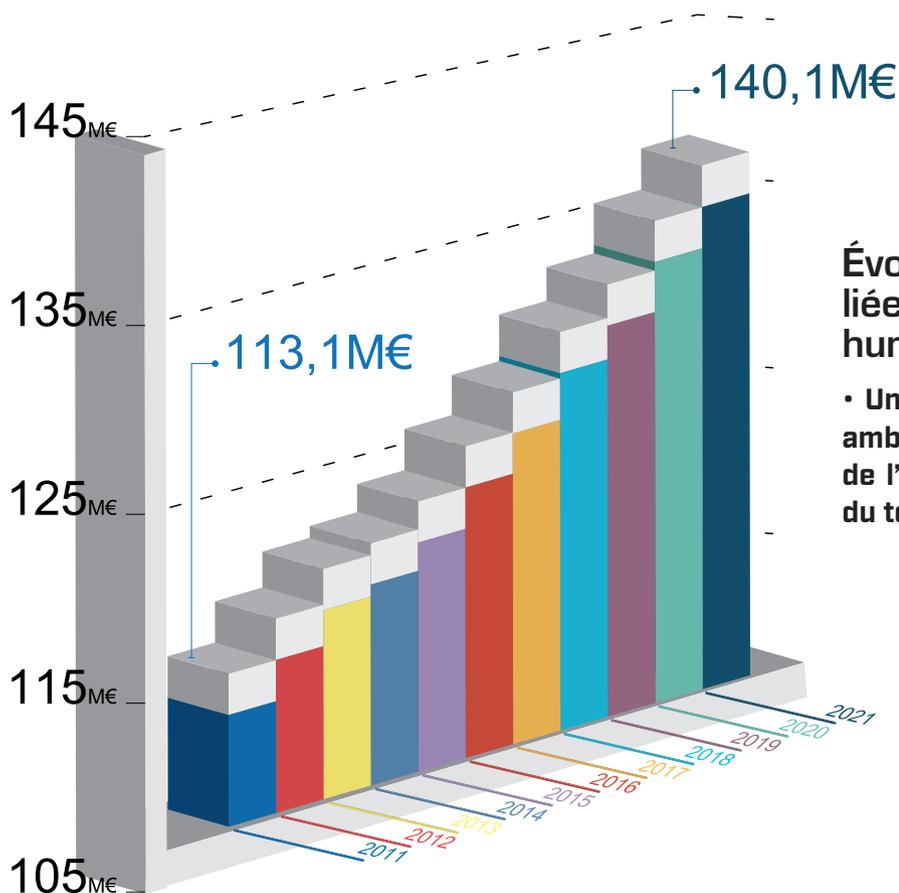
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Le budget dédié aux politiques sociales s'élève à 140 M€, soit +3 M€ supplémentaires par rapport à 2020. Représentant 71 % des dépenses de fonctionnement, ce secteur progresse à un rythme soutenu. La croissance des dépenses sociales s'observe dans le secteur de l'enfance et de la famille, dans le domaine des personnes touchées par le handicap avec le versement de la PCH et plus fortement dans le secteur des personnes âgées avec l'APA. Après une forte hausse des dépenses relatives au RSA en 2020 compte tenu de la crise sanitaire, 2021 marque une stabilité.

Concernant les allocations individuelles de solidarité (AIS), leur reste à charge (allocations APA + RSA + PCH) ne cesse d'alourdir le budget de notre Collectivité avec un taux de couverture qui, de nouveau en 2021, se dégrade.

Plus que jamais indispensable auprès des plus fragiles, la politique active d'action sociale menée par notre Collectivité aura de nouveau en 2021 permis de prendre en compte et de répondre aux besoins croissants des habitants de l'Indre. Venir en aide aux enfants, aux familles, à nos aînés, aux personnes démunies dans la construction de leur parcours de vie, telle est la compétence première du Département qui place les dépenses de fonctionnement sous le signe de la solidarité humaine.



Évolution des dépenses liées aux solidarités humaines

- Une trajectoire d'investissements ambitieuse et conséquente en faveur de l'aménagement et de l'attractivité du territoire

Les investissements départements s'élèvent à 44,3 M€.

Les efforts de gestion et la stratégie menée en matière d'investissement permettent de renforcer et d'améliorer la qualité des services publics et confirment la volonté d'un niveau d'équipement durable et toujours plus soutenu au profit des citoyens, des acteurs publics et privés de l'ensemble de notre territoire.

Le volume de crédits consacré aux dépenses d'équipements directs s'intensifie et s'établit à 30,1 M€, soit +8 % par rapport à l'exercice 2020. Ce volume de crédits est injecté dans l'économie locale grâce à nos investissements sous maîtrise d'ouvrage via notre politique de travaux routiers et bâtimentaires avec en particulier un investissement de 16,6M € en faveur du réseau routier, et des dépenses à hauteur de plus de 6 M€ à destination des travaux dans les collèges.

De plus, le Département, pour contribuer au développement de son territoire, a poursuivi ses interventions volontaires dans les domaines de l'aménagement, l'animation, la culture, le sport, l'environnement et l'attractivité. Les subventions versées aux tiers, notamment aux communes, tiennent une place considérable dans nos investissements avec 9,5 M€.

Le ratio « dépenses d'équipement par habitant » s'amplifie en 2021 pour atteindre 177 €/hab contre 171 €/hab en 2020. Le ratio moyen 2019-2021 atteint 188 € et demeure le plus élevé des Départements limitrophes de l'Indre.

Moyenne 2019-2021 des dépenses d'équipement des Départements limitrophes de l'Indre en €/hab



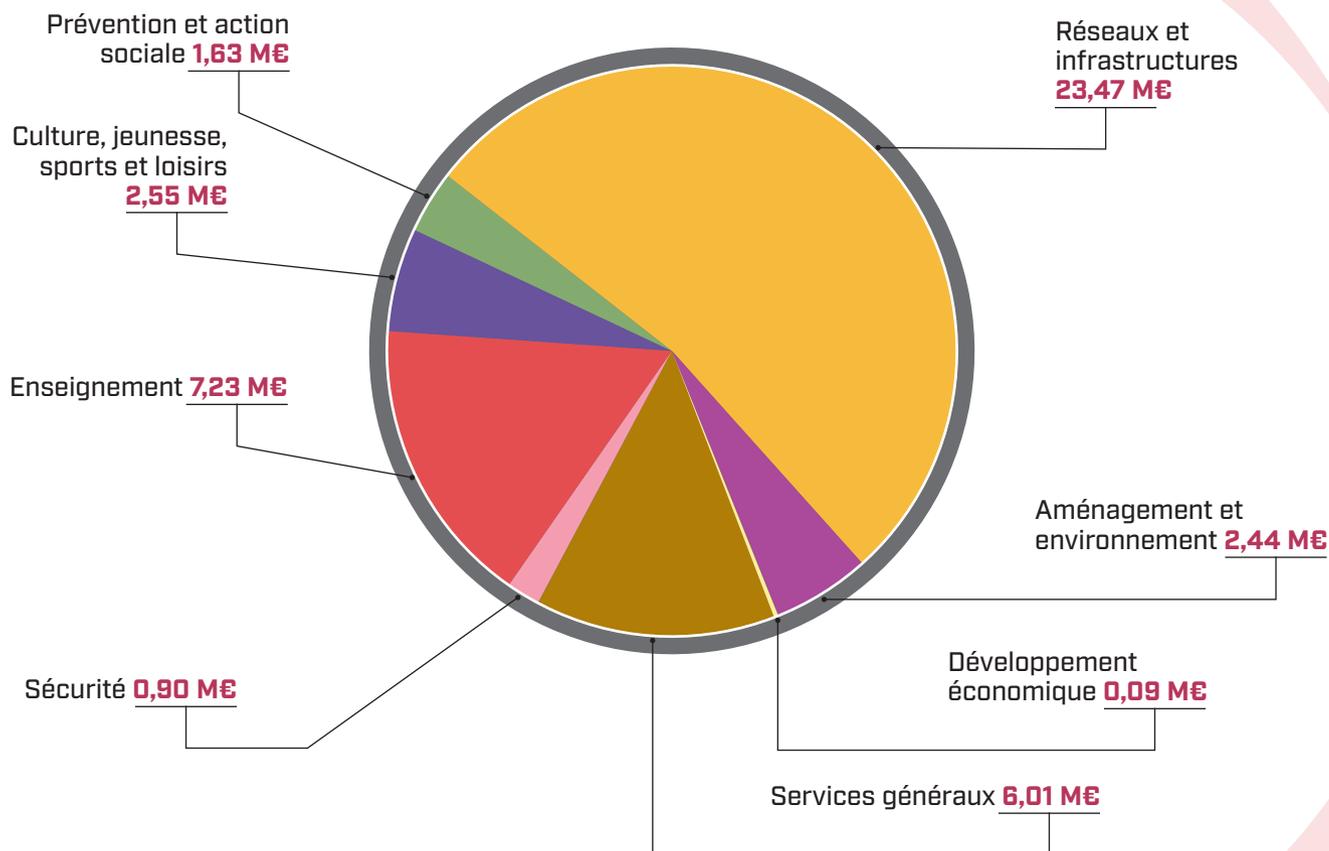
* moyenne 2019-2020 pour la Haute-Vienne (données 2021 non connues)

De nouveau en 2021, notre Département a tenu ses engagements en intensifiant ses investissements massivement avec une priorité donnée :

- à l'amélioration des infrastructures et réseaux de notre territoire pour permettre à tous de se déplacer en toute sécurité
- à la qualité de vie de nos collégiens pour que grandir et apprendre dans l'Indre soit une chance
- au soutien volontaire du secteur communal, essentiel pour le financement et la réalisation de leurs projets d'investissement
- à la poursuite de l'important chantier de l'aménagement numérique

Ainsi, le Département fait des solidarités territoriales son objectif majeur en consolidant ses interventions en faveur de l'aménagement équilibré et de l'attractivité de l'ensemble du territoire indrien.

Répartition des dépenses réelles d'investissement



• Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'Investissement s'élèvent, en 2021, à 30,2 M€.

Reflétant la capacité du Département à rembourser sa dette en capital (à hauteur de seulement 707 538 €) et à autofinancer une partie de ses investissements, l'épargne brute (correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) s'élève, en 2021, à 44 M€. L'épargne, additionnée aux ressources propres, permet l'autofinancement intégral des dépenses d'investissement.

Le Département, toujours soucieux de ne pas s'endetter afin de limiter les charges de remboursement à venir, parvient à ne pas souscrire de nouvel emprunt sur l'exercice 2021.

La poursuite du désendettement s'observe avec un encours de dette au 31 décembre 2021 qui s'établit à 9,2 M€. Ce montant permet de conserver un très bon niveau de solvabilité financière du Département mesurée par une capacité de désendettement de moins de 3 mois.

En 2021, l'Indre reste l'un des Départements les moins endettés de France avec un stock de dette de 41 € par habitant.

Le MAINTIEN de RATIOS FINANCIERS ÉQUILIBRÉS (ratios légaux 2021)

L'article 16 de la loi du 6 février 1992 dite «loi ATR» et son décret d'application du 27 mars 1993 font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de ratios de gestion.

Intitulé	Signification	Valeurs CA 2021	Moyennes nationales (CA 2020)
Dépenses réelles de fonctionnement / population *	Mesure du niveau du service rendu et des charges récurrentes	869,88	899
Produit des impositions directes / population	Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable départemental	47,46	292
Recettes réelles de fonctionnement / population	Mesure des moyens financiers récurrents	1067,71	1023
Dépenses d'équipement brut / population	Mesure l'effort d'équipement	177,02	104
Encours de dette / population	Mesure l'ampleur de l'endettement	40,77	511
DGF / population	Mesure de la principale des dotations de l'État versées aux départements	200,40	126
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Mesure relative des charges de personnel	23,16 %	21,1 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	81,76 %	93 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	16,58 %	10,1 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	Mesure volumétrique de l'endettement	3,82 %	49,9 %

* population totale issue du décret du 24/12/2020 : 226 338 habitants

UN SERVICE PUBLIC, DES RELATIONS HUMAINES

La Direction des Relations Humaines met en œuvre la politique RH décidée par l'Autorité Territoriale. C'est une direction fonctionnelle qui assure une transversalité avec l'ensemble des directions de manière à optimiser les moyens humains tout en garantissant la gestion administrative et statutaire ainsi que la gestion des emplois. Elle apporte également conseil ainsi qu'un appui et une expertise auprès des directions sur les questions RH et accompagne les agents et services.

Emploi et Gestion des Carrières

Rapport Social Unique (R.S.U.)

Ce rapport se substitue au Bilan Social qui avait lieu toutes les années paires à partir des données sociales des années impaires et qui dorénavant sera présenté chaque année. L'ensemble des tableaux et indicateurs, qui le composent, sont imposés dans leur présentation et dans leur contenu, par la Direction Générale des Collectivités Locales (D.G.C.L.). Ce document portant sur les données de l'année 2020, a été présenté ainsi que le Rapport de Situation Comparée (R.S.C.) annuel au Comité Technique du 18 octobre 2021.

Plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

C'est le décret n°2020-528 qui est venu définir les conditions dans lesquelles les employeurs publics doivent élaborer un plan pluriannuel visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan s'articule autour de 4 grands axes qui sont : 1) garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois, aux cadres d'emplois et grades de la Collectivité 2) évaluer et prévenir les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes 3) faciliter l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale 4) lutter contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes. Ce plan, mis en œuvre pour les années 2021 à 2023, a été adopté après avis du Comité Technique du 23 février 2021.



Paye, Prévention et Protection Sociale

Chèques-vacances

L'année 2021 en termes de chèques-vacances, c'est 273 dossiers traités (338 en 2020) et 10 137 coupures éditées (12 935 en 2020).

Déclaration Sociale Unique (D.S.N.)

Cette D.S.N. vient remplacer, petit à petit, les 41 déclarations adressées jusqu'à aujourd'hui par les employeurs aux organismes tels que la C.P.A.M., l'U.R.S.S.A.F., Pôle Emploi, le Centre des impôts, les Caisses des régimes spéciaux, etc... Dans un premier temps, les déclarations remplacées sont la Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiées (D.A.D.S.-U), la Déclaration Unifiée des Cotisations Sociales pour le volet U.R.S.S.A.F. (D.U.C.S.) et la transmission des informations relatives au Prélèvement À la Source (P.A.S.). La D.S.N. repose sur la transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie. Le Service de la paye a œuvré sur ce dossier toute l'année 2021, pour une entrée en D.S.N. au 1^{er} janvier 2022, (simulations en base test, formations, etc...), conformément aux dispositions du décret n°2018-1048 du 28 novembre 2018 qui précise les obligations de mise en œuvre pour chaque catégorie d'employeur des trois Fonctions Publiques.

Procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte

Par arrêté du 1^{er} décembre 2021, le Président du Conseil départemental a adopté le dispositif de signalement des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation, en application notamment de l'article 11 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Visites hygiène et sécurité

En 2021, ont été organisées des visites prévues par l'article 40 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié et réalisées par la délégation du C.H.S.C.T. (composée d'un représentant du personnel et de l'Administration et du Conseiller de Prévention).

À l'issue de ces visites, un compte-rendu est rédigé et présenté en séance de C.H.S.C.T..

Ont eu lieu ainsi les visites suivantes : P.A. de Bélâbre, C.E.E.R. de Saint-Gaultier, P.A. d'Aigurande, C.E.E.R. de Neuvy-Saint-Sépulchre, C.E.E.R. d'Ardentes, C.A.S. d'Ardentes, C.E.E.R. de Buzançais, C.A.S. de Buzançais et C.A.S. de Déols.

CHIFFRES

1089 salariés au Département

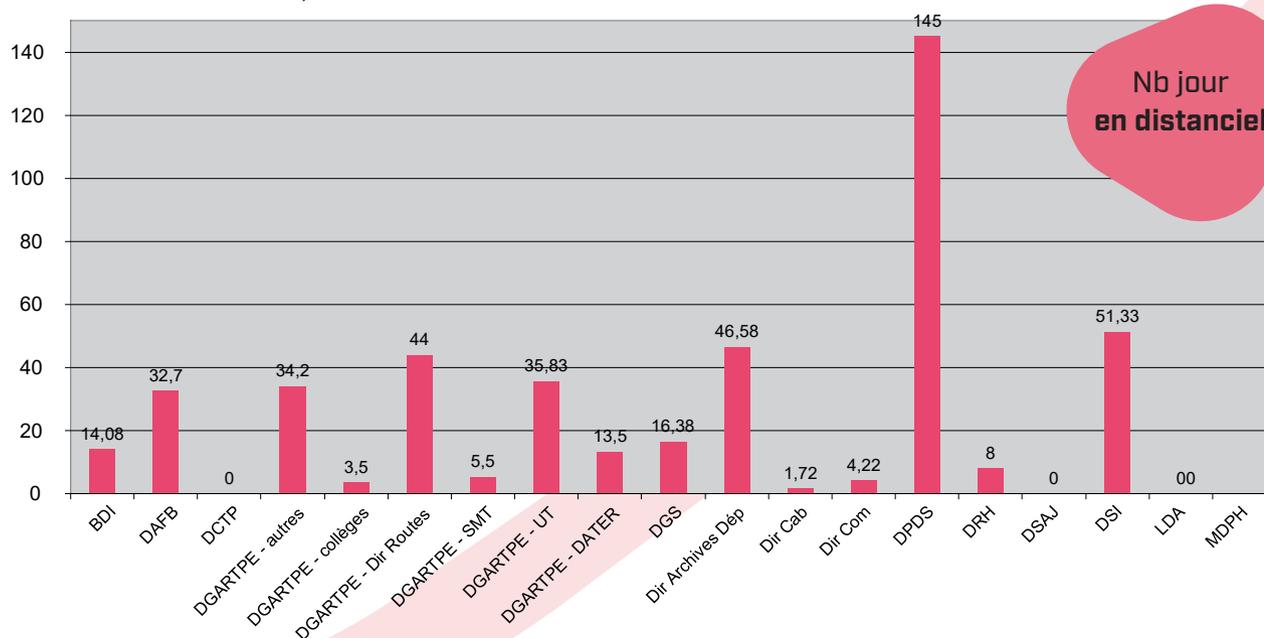
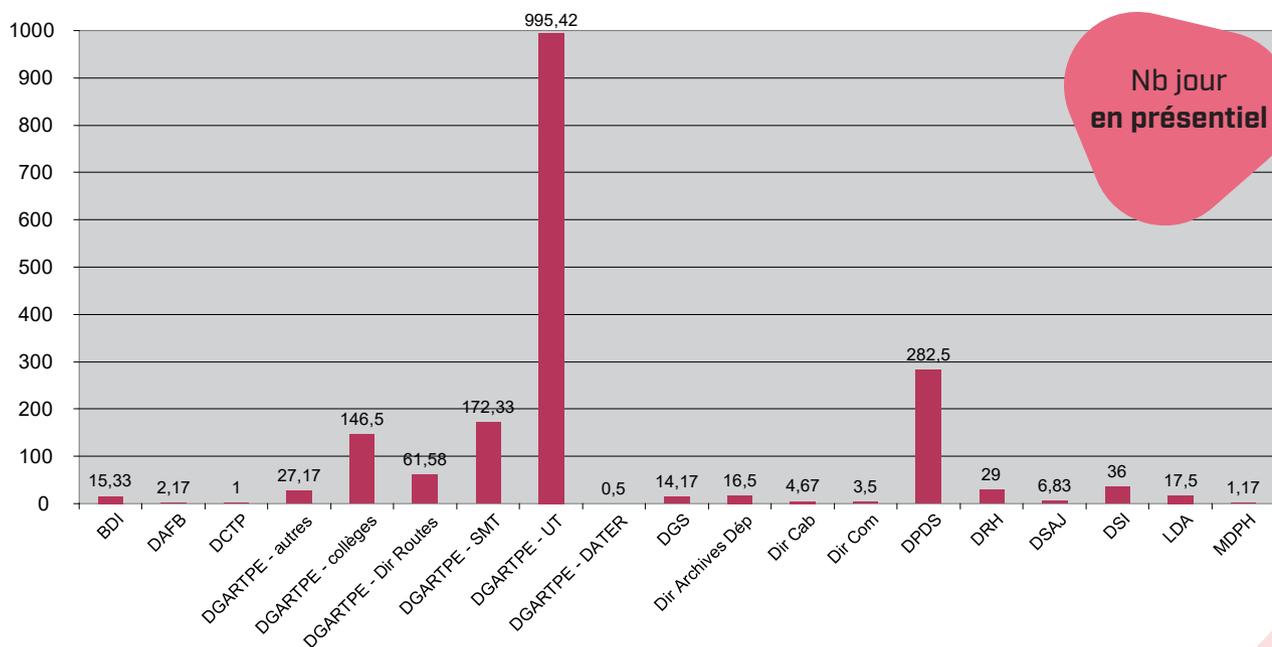
5232 jours de remplacement
dans les collèges

63 postes vacants pourvus en
2021

Répartition de l'ensemble des journées de formation par direction

Cette année 2021, le nombre de journées de formation a augmenté pour se retrouver équivalent au nombre de jours de formation réalisé en 2019, malgré les circonstances exceptionnelles (Covid 19) qui ont entraîné des désistements individuels, des reports et des annulations de sessions.

La part des formations en distanciel a crû et se pérennise. Elle représente 19,93 % des journées de formation en 2021, contre 10,67 % en 2020.



Formations transversales aux directions

Les plus importantes sont :

La formation d'intégration

Cette formation statutaire obligatoire est de 5 jours pour les agents de catégorie C et 10 jours pour les agents de catégorie A et B.

En 2021, 25 agents ont suivi cette formation : 20 de catégorie C, 1 de catégorie B et 4 agents de catégorie A. Ce sont 45 jours de formation d'intégration qui ont été effectués à distance.

Par ailleurs, un agent de catégorie A a été dispensé par le CNFPT en 2021.

Les formations axées sur l'hygiène et la sécurité

912 jours de formation en 2021 ont porté sur des thématiques liées à l'hygiène et la sécurité.

La plupart de ces actions ont été organisées en intra, c'est à dire à l'attention exclusive des agents du Département, et en interne, c'est à dire avec des formateurs issus du personnel du Département (ex : les Autorisations de conduite d'engins, ou la formation de Sauveteur Secouriste du Travail).

Les préparations aux concours et examens professionnels

En 2021, 61 agents du Département ont voulu suivre une préparation à un concours ou examen délivrée par le CNFPT. Ils ont passé des tests, ou réalisé des formations tremplin, ou bien ont suivi une préparation aux épreuves écrites ou orales.

Par ailleurs, 2 préparations à distance ont été commandées.

Les autres thématiques transversales

Libellé	Nb de jours
Communication écrite ou orale	6,5
Comptabilité	33,7
Formations personnelles	33,9
Informatique	204,3
Juridique	27,0
Management et organisation	19,0
Total de jours	324,4

Formations liées aux spécialités des directions

Directions	Nb de jours
Spécialité Archives (DADPH)	0,2
Spécialité BDI	9,5
Spécialité Cabinet	2,0
Spécialité DAFB	2,0
Spécialité DGARTPE	
<i>dont UT</i>	188,0
<i>dont collègues</i>	25,8
<i>autre</i>	11,6
Spécialité DGS	11,1
Spécialité DPDS	169,9
Spécialité DRH	7,5
Spécialité DSAJ	1,0
Spécialité DSI	9,8
Spécialité LDA	7,0
Total de jours	445,4

Le Compte Personnel de Formation (C.P.F.)

En 2021, 3 agents ont utilisé leur CPF, pour 11,25 jours de formation.

LES RESSOURCES NUMÉRIQUES

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) assure un service transversal de maîtrise d'œuvre au bénéfice des différentes directions et services du Département de l'Indre

Les Missions

La DSI assure les missions d'urbanisation et de maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information afin de fournir aux usagers un service public optimal tout en rationalisant les investissements.

Ces missions se traduisent en particulier par les actions suivantes sur les systèmes d'information (SI) :

- Assurer l'intégrité, la modernisation, les évolutions réglementaires, la cohésion et la compatibilité des éléments du SI.
- Assurer la maîtrise d'œuvre des projets techniques.
- Assister les utilisateurs dans leurs difficultés à exploiter les logiciels et matériels mis à leur disposition.
- Assurer la sécurité, la disponibilité et l'intégrité du SI.
- Assurer les veilles technologique, réglementaire et légale.

Les SI se décomposent en trois axes : l'informatique, la téléphonie, la radiocommunication. Chaque axe se décline en deux volets : matériel et logiciel.

La montée en puissance de la dématérialisation et de la numérisation des usages

Dans le domaine financier on comptera la mise en place du PES marchés pour la transmission normalisée des marchés à la DDFIP ainsi que la mise en œuvre du chantier lié au PES-Asap (avis des sommes à payer) et des adaptations technologiques pour le maintien en conditions opérationnelles des interfaces avec le portail Chorus Pro de la DGFIP .

La préparation de l'évolution du logiciel de gestion financière (GF) de la version V4 vers la version V5, s'est poursuivie tout au long de l'année.

Suite à la consultation initiée en 2020, un intégrateur a été retenu pour mettre en place un portail de de télé-services. La mise en œuvre des téléservices « Arrêtés de Circulation » et « ADT » est prévue pour 2022. Dans le domaine du SI RH l'étude et la mise en place de la DSN (Déclarations Sociale Nominative), opérationnelle au 1^{er} janvier 2021, a nécessité une conduite de projet conséquente.

**BUDGET
2021**

769 M€
en fonctionnement

768 M€
en investissement

2021

L'année 2021 a été, comme l'année 2020, riche en projets menés de front conjointement et avec les directions métiers de la Collectivité. Parmi les chantiers informatiques marquants, on notera la prolongation des accès distants liés à la crise sanitaire : Sécurisation des accès au système d'information, le télétravail, le déploiement d'outils de visioconférence.

D'autre part les agents de la direction ont été fortement sollicités pour réaliser le déménagement dans les nouveaux locaux de la DSI.

Le parc informatique (matériels et logiciels)

Des salles virtuelles de visioconférences (Microsoft, Google, Zoom, Orange) ont été mises à disposition des directions métiers. Des équipements ont été mis à disposition des agents pour suivre des formations à distance (CNFPT), participer à des réunions organisées par des partenaires. Des évolutions dans les applications développées par la DSI ont été également apportées, notamment la gestion des plannings des congés, l'intégration des salles de visioconférence dans la gestion des ressources et l'évolution dans la gestion des transports adaptés.

Des évolutions réglementaires, liées à la crise sanitaire, ont dû être mises en place : prolongation des agréments des assistantes maternelles, modifications des droits aux RTT et congés.

Dans le domaine social, l'année 2021, a également été chargée. Notamment par la prise en compte du changement de législation Enfance, Famille, Insertion, par la mise en œuvre des interfaces avec le SI-MDPH. De plus un site extranet a été mis à disposition des assistants familiaux pour leur permettre de communiquer de façon dématérialisée avec les services du Département.

L'intervention du Département dans les collèges

La prise en charge et le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures informatiques des collèges de l'Indre se sont poursuivis. La maintenance de l'ensemble des collèges du département est assurée par la direction. Les tablettes sont intégrées dans l'infrastructure réseau des collèges, renouvellement de 500 PC, recâblage des baies informatiques permettant de distinguer les différentes liaisons (Serveurs, PC, Téléphone), déploiement d'une nouvelle infrastructure wifi.

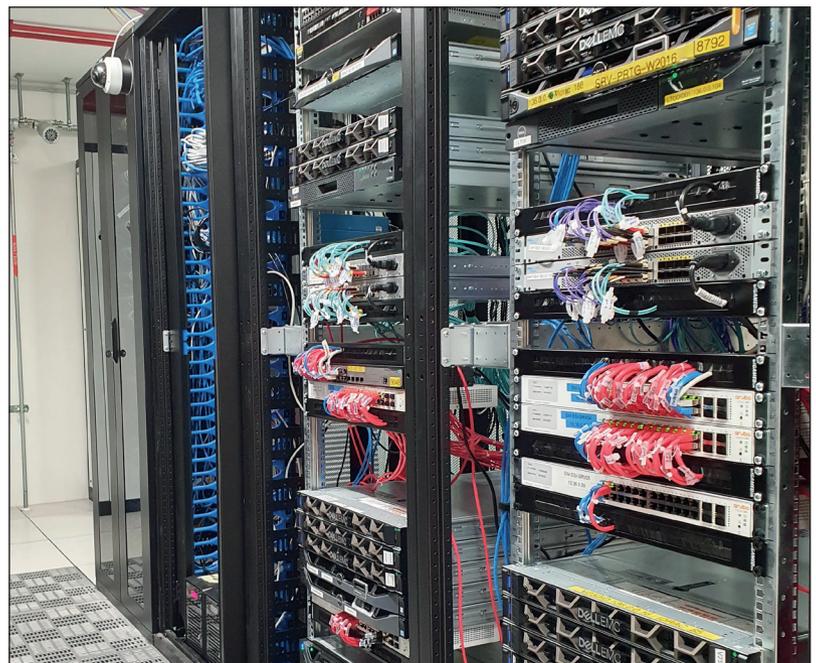
Les 12 derniers collèges ont été intégrés à l'infrastructure téléphonique du département.

La DSI a également participé à la mise en place de classes virtuelles ainsi qu'à la mise en ligne de l'ENT (Espace Numérique de Travail).

Les mutualisations

D'autre part, le Département continue à mener une politique de mutualisation des moyens et des ressources liées aux systèmes d'information avec ses partenaires privilégiés. A ce titre, le SDIS bénéficie, d'une participation active et conséquente dans l'urbanisation et le maintien en conditions opérationnelles de ses systèmes d'information (administratif et opérationnel).

La DSI est également très présente dans l'accompagnement, l'évolution et le maintien en conditions opérationnelles de l'infrastructure de la MDPH.



LA COMMUNICATION : INFORMER, VALORISER, ACCOMPAGNER

En 2021, la Direction de la Communication a poursuivi l'accompagnement des services de la collectivité afin de valoriser les actions menées. Un travail quotidien afin d'informer les Indriens des services mis à leur disposition.

Suivi des élections départementales

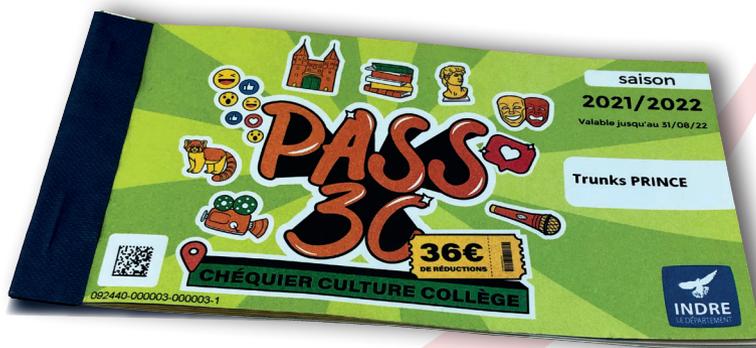
À l'issue des élections départementales des 20 et 27 juin, **une nouvelle Assemblée départementale était en place**. Cette assemblée a élu son Président et ces Vice-Présidents le 1^{er} juillet. Une mise à jour des différents sites internet ainsi qu'un dossier spécial dans LeMag36 du quatrième trimestre ont été réalisés afin de communiquer auprès de l'ensemble des Indriens.

Budget

Des actions de communication ont été initiées afin d'informer sur les quatre séances budgétaires de l'année ayant eu lieu en janvier, avril, juin et novembre. Des séances relayées notamment dans les Mag36 du premier trimestre et d'automne.

Des actions culturelles

Nouveauté de cette année 2021, le pass 3C ! Un dispositif mis en place par le Département de l'Indre pour promouvoir l'accès à la culture et aux loisirs des collégiens. Un visuel spécifique a été créé, accompagné d'un plan de communication dédié.



Le Département a également poursuivi son action avec le Club des Ambassadeurs, avec la création de supports de communication. On compte 1470 ambassadeurs dans l'Indre !

2021, une année sportive !

Le Tour de France était de retour dans l'Indre en 2021 ! Une superbe vitrine pour le département et une grande fête ponctuée de nombreuses animations (La Fête du Tour ; le Jeux du Tour ; le concours « Villes, villages maisons et fermes fleuris » aux couleurs du Tour) dans les communes traversées le 1^{er} juillet. Le Département a également à cette occasion créé un visuel inédit.

Parallèlement, le service a mis en œuvre dans les collèges de l'Indre « La Dictée du Tour ». 1885 collégiens des classes de 6^e et 5^e ont participé à l'opération le 19 mars. Les meilleurs résultats ont été récompensés.

La tribune du Département du stade Gaston Petit s'est particulièrement animée dès la reprise de la saison 2021-2022 ! Des collégiens berrichons ont eu le plaisir de pouvoir assister à plusieurs matchs de la Berrichonne football, avec des places offertes par le Département de l'Indre !



LEMAG36

Quatre parutions du magazine du Département de l'Indre, mis en page et composé d'articles rédigés exclusivement en interne, auront rythmé l'année 2021.

Côté dossiers, le réseau routier départemental, à travers son entretien et son aménagement, a été mis en valeur dans l'édition du 1^{er} trimestre. Pour le second trimestre, le dossier était consacré à la modernisation des services du Département avec un descriptif des nombreux investissements.



Département de l'Indre 

Invitation presse

663 invitations-presse et communiqués de presse ont été réalisés pour relayer les actions mises en œuvre par le Département à la presse écrite, la radio et la télévision.

Département de l'Indre 

Communiqué de presse

LE NUMÉRIQUE EN CHIFFRES

169 921 visiteurs uniques sur **INDRE.FR**

233 389 sessions soit 19 449/mois

472 054 pages vues

18 331 visiteurs uniques sur **36SORTIES.FR**

23 652 sessions soit 1971/mois

128 669 pages vues

15 540 abonnés à la page **FACEBOOK**

@indre.fr 6156 à @36sorties

52 17 abonnés à **INSTAGRAM**

pour @indre36 2653 à @36sorties

223 1 abonnés à **LINKEDIN**

452 1 abonnés sur **TWITTER** @indre36

1582 abonnés à **@36sorties**

LES SERVICES EN LIGNE DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE SUR :



Site du Conseil départemental de l'Indre



Site d'informations dédié aux élus de l'Indre



Site grand public d'informations sur le déploiement de la fibre



Un guichet unique pour les professionnels de santé
qui souhaitent s'installer dans l'Indre



Les conditions de circulation sur les routes en temps et en heure



Portail de téléservices à destination des usagers et collectivités



L'information au service des seniors et de leurs familles



Le réseau des assistants et assistantes maternelles



Toutes les sorties dans l'Indre en 1 clic



Le site de la Bibliothèque Départementale de l'Indre



Le site des Archives Départementales
et du Patrimoine historique de l'Indre

Rapport d'activité 2021

Département de l'Indre - Hôtel du Département - Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 CHÂTEAURoux CEDEX

Tél. : 02 54 27 34 36 - contact@indre.fr

Ce rapport est disponible sur www.indre.fr

Directeur de la publication : Marc Fleuret, Président du Conseil départemental de l'Indre

Rédacteur en chef : Delphine Raymond, Directrice de Cabinet - Rédaction : Les services du Département de l'Indre

© Crédits photos : Adobe Stock | Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ruralité | Direction de la bibliothèque de l'Indre | Direction de la communication | Direction des archives départementales et du patrimoine historique de l'Indre | La Direction générale adjointe des routes, des territoires, du patrimoine et de l'éducation | Le service départemental d'incendie et de secours | Direction des Systèmes d'Information | Direction du Sport, de l'Animation et de la Jeunesse | Laboratoire Départemental d'Analyses | Johann Corgié | Léonie Charmot | Atelier Denis Bomer. Illustrations/cartes : DirCom36 - Maquette et mise en page : DirCom36 - Impression : CENTR'IMPRIM - Tirage : 1100 ex - Parution : juin 2022

